

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 novembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD - Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Luca BASSO – Clara BEAUFRAND – Sébastien LABOUREUR - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO – Nathalie PEREZ-GABIER - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER – Alexis STRUSS – Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB - Claude KLINGER-ZIND - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Isabel FREUDENREICH a donné pouvoir à Mireille WEISS,
Dominique CHERY a donné pouvoir à Claude KLINGER-ZIND
Christelle PFLEGER a donné pouvoir à Jean-Marie MULLER

Date de convocation : 10 novembre 2021

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Monsieur le Maire : Mes Chers Collègues, je vous adresse mes très cordiales salutations. Nous allons pouvoir commencer notre travail. Je suis agréablement surpris de voir tout ce monde autour de cette table, ça me fait plaisir de retrouver une salle du conseil municipal pleine. Cela fait longtemps que ce n'était pas arrivé.

Je dois tout d'abord vous donner les excusés : Madame Isabel FREUDENREICH donne procuration à Madame Mireille WEISS, Monsieur Dominique CHERY donne procuration à Monsieur Claude KLINGER-ZIND et Madame Christelle PFLIGER donne procuration à Monsieur Jean-Marie MULLER.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Clara BEAUFRAND est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 18 novembre 2021.**

2. PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL ET D'UNE RESTAURATION PERISCOLAIRES ET DE LOCAUX POUR LA COMMUNAUTE DE PARISSSES DU HOHLANDSBOURG

Présentation du projet de création d'un accueil et d'une restauration périscolaires et de locaux pour la communauté de paroisses du Hohlandsbourg par Monsieur Steeve JACK, architecte à IXO Architecture.

Monsieur le Maire : Sans plus tarder je vais donner la parole à Monsieur Jack, d'IXO Architecture, qui va nous présenter le projet de l'accueil périscolaire. Nous avons prévu 20 minutes de présentation, puis nous procéderons aux questions réponses.

Monsieur Steeve JACK : Je vais vous présenter ce soir le projet de l'accueil du périscolaire et des locaux de la communauté de paroisses.

Le projet est issu d'un concours suite à la programmation que vous avez mené d'un accueil périscolaire et de locaux pour la communauté de paroisses, ainsi qu'un local de salle de réunion pour les associations. Le projet s'implante sur les parcelles à la jonction de l'école élémentaire et de l'école maternelle, à côté de la caserne des pompiers, sur la parcelle abritant l'actuel presbytère.

Cette parcelle est intéressante à plusieurs titres : d'une part elle s'oriente vers les cours des écoles élémentaire et maternelle, d'autre part elle permet également d'avoir une liaison avec le service de la caserne des pompiers. Elle présente aussi quelques particularités en termes patrimonial et végétale avec le grand arbre rouge qui est situé sur la parcelle, dont la conservation et la mise en valeur ont été demandées. Quelques autres éléments végétaux du côté de la cour maternelle sont aussi présents.

Le projet est intéressant car il implique plusieurs fonctions : une partie périscolaire pour les enfants en liaison directe avec les cours d'école, une partie restauration et une partie pour les locaux de la communauté de paroisses. Je pense que la cohabitation de ses trois éléments est importante en termes de fonctionnement pour qu'on puisse garder une certaine clarté dans ce bâtiment public.

Nous avons pris le parti de positionner l'ensemble du périscolaire (Salle de restauration et salles d'activités) au rez-de-chaussée et dédier la partie de l'étage plutôt pour les locaux de la paroisse. En termes de fonction, ça nous paraissait clair d'avoir des liaisons directes du haut du parvis, des liaisons directes avec les différentes cours d'écoles, et d'avoir le cheminement le plus simple possible et au même niveau pour le périscolaire. En complément, la partie paroissiale est complètement autonome et indépendante par rapport au rez-de-chaussée.

En termes d'architecture, nous avons essayé de développer ce bâtiment non pas par une écriture forte ou symbolique, mais on a voulu s'insérer dans le tissu urbain existant. Nous sommes dans le centre urbain, le centre historique de la commune et on voulait retrouver une architecture non pas monumentale typique mais plutôt une architecture qui s'intègre par rapport à la volumétrie qu'on retrouve à proximité.

Le bâtiment est composé de sortes de maisonnettes qu'on vient retrouver au fil du bâtiment. Les trois maisonnettes se retrouvent sur la cour de l'école maternelle et la grande maison va être pignon sur rue. Il nous semblait aussi intéressant qu'on arrive à les dissocier de manière indépendante dans le bâtiment, d'avoir chacune leur entrée distincte. La partie du périscolaire viendra en lien avec le grand parvis que vous avez déjà traité et qui est assez généreux.

En termes de fonctionnalité, le programme du périscolaire regroupe effectivement deux grandes fonctions. La partie des activités et la partie de la restauration, avec à chaque fois des liaisons assez importante avec les cours élémentaire et maternelle, avec le parvis et la livraison. Tout cela dans un site qui est un contrainte, il nous semblait intéressant de pouvoir développer un axe simple. C'est cette grande rue intérieure qui viendra irriguer l'ensemble des salles, qui viendra recevoir l'ensemble des entrées des accès et qui pourrait distribuer l'ensemble de ces éléments-là. Côté cour, on retrouve les trois grandes salles d'activités, qui sont chacune de 90 m² et qui

peuvent accueillir une trentaine d'enfants. A chaque fois, les grandes parois vitrées viendront créer ce lien avec l'extérieur. Depuis cette « rue intérieure », on viendra irriguer les 2 grandes salles de restauration pour les enfants, 2 x 45 personnes en 2 services différents.

L'ensemble de la restauration vient sourire sur ce grand élément végétal. Il pourra être un espace d'agrément et pourra être dédié comme un jardin thématique dans lequel on pourra accompagner les enfants. A chaque fois, on peut avoir des temps d'échanges différents pour les enfants : on passe de l'école maternelle à la cour, on passe ensuite dans le périscolaire, puis dans sa partie restauration... et à chaque fois on a des séquences différentes sur le parcours de l'enfant tout au long de la journée.

La partie plus fonctionnelle, plus technique, on va la retrouver dans le noyau de ce côté ici qui est en liaison direct avec la cour de service des pompiers. Cela nous permet d'une part de mutualiser un peu ses accès techniques et ne pas recréer des voiries sur la parcelle, car celle-ci est assez contrainte. Ça permet de mettre en commun avec la cour de services qui existent déjà, d'avoir des moyens communs mais surtout d'avoir une échelle fonctionnelle plus intéressante. Regrouper ces fonctions-là, avec un lien pour la livraison de l'ensemble des repas permettra d'avoir une sécurité par rapport aux enfants car tous les flux piétons sont plutôt orientés côté rue et sont totalement séparés des flux qui pourraient avoir dans cette partie technique.

En complément, on viendra retrouver ici en pignon, au rez-de-chaussée, la salle pour le personnel et pour les adultes qui avec son entrée indépendante pourra être accessible directement de la rue. De plus, je vous en parlais avant, l'entrée de la communauté de paroisses est indépendante depuis la clôture et l'arbre qu'on a conservé ; on circulera autour de ce jardin, on viendra accéder à l'étage qui regroupe les locaux de la paroisse et les locaux associatifs. L'accès se fait par un grand escalier extérieur mais également par un ascenseur qui permet d'avoir une accessibilité aux personnes handicapées.

La « grande rue intérieure » est vraiment l'épine dorsale du projet, un élément qui vient regrouper les différentes fonctions aussi fédérateur et créateur par ses grandes parois vitrées qui donnent sur les activités mais également sur la partie restauration.

A l'étage, où vient retrouver la grande charpente qui coiffe l'ensemble des activités et du périscolaire. La partie de l'étage est restreinte en termes de surface, et on constate une disproportion entre les deux fonctions. La salle de réunion aura une vue sur l'espace public avec cette grande paroi. Depuis l'accès de l'escalier on pourra accéder soit à la communauté de paroisses, soit directement à la salle de réunion. Concernant les locaux de la communauté de paroisses, on y trouvera un espace généreux et central qui ne sera pas un espace cloisonné, mais plutôt un espace ouvert avec le secrétariat. On viendra aussi retrouver en périphérie l'ensemble des fonctions nécessaires : les bureaux individuels, la partie BackOffice, la partie entretien, le bureau individuel de Monsieur le Curé, et la cafétéria dédiée à la communauté de paroisses. La salle associative qui est en pignon, est équipée d'un coin kitchenette et d'une partie rangement à l'arrière.

Monsieur le Maire : Pour la salle de réunion, elle sera d'abord pour la communauté de paroisses. C'est si jamais un moment ou un autre on en avait besoin, on la partagerait au conseil de fabrique, mais il n'y aura pas d'association.

Monsieur Steeve JACK : A l'étage, il y a aussi des combles où viennent loger l'ensemble des locaux techniques : chaufferie et ventilation. Cela permet d'évacuer la partie technique en hauteur en termes de désagrément, et de faire bénéficier aux locaux les plus nobles l'ensemble des vues.

On vient retrouver ici un peu quelques coupes fonctionnelles qui permettra de comprendre un peu l'organisation du bâtiment, notamment avec le volume transversal qui va accueillir les 2 fonctions : en rez-de-chaussée, de plain-pied le périscolaire et à l'étage les locaux de la communauté de paroisses. J'insiste vraiment sur le fait du rez-de-chaussée parce que je pense que pour les enfants c'est très important d'avoir des niveaux de plain-pied, de liaison directe avec les cours pour éviter les montées d'escaliers qui sont souvent contraignantes pour les

enfants. Je rappelle qu'on a aussi des enfants qui ont de 3 à 6 ans. Ça fait souvent des bâtiments qui s'étalent malheureusement mais cet aspect est important. Si l'on monte d'un demi niveau ou d'un niveau, ça devient plus compliqué notamment pour les personnes qui les gèrent.

La partie du rez-de-chaussée est largement vitrée sur le petit jardin intérieur et la partie de la coursive sur les éléments des locaux de la communauté de paroisses.

Lors de la visite du site on a été intéressé pas le patrimoine végétal mais aussi par quelques traces historiques qui nous semblaient intéressantes de conserver, notamment cette clôture qui va nous aider à créer des séquences par rapport au domaine public. Je vous parlais de l'accès un peu indépendant et autonome pour la partie des locaux de la paroisse, on conserve donc la clôture avec son muret en pierre. On vient même le retrouver en soubassement du bâtiment qu'on viendra recréer dans la continuité pour conserver cette trace historique de ce patrimoine. En complément, depuis la rue, il y aura ce grand pignon un peu lanterne, qui viendra attirer l'œil depuis la rue de l'église.

Orientée côté parvis, on va retrouver la même composition sous la canopée de l'arbre. On viendra retrouver l'ensemble de la restauration située au rez-de-chaussée et au-dessus à l'étage l'ensemble des locaux paroissiaux. On ne voulait pas non plus un bâtiment complètement linéaire, on voulait que les enfants voient ses maisonnettes comme leur maisonnette.

A côté de l'église, on retrouve de ce côté-ci la partie de la caserne des pompiers qui a déjà fait l'objet d'un agrandissement.

Le parvis actuel est modifié pour permettre d'avoir ce grand parvis généreux qui vient trouver les entrées de ce nouvel équipement public. Ça sera notamment les parents quand ils amèneront les enfants le matin ou récupérerons les enfants en fin de cours.

On peut remarquer le grand arbre qui est un élément végétal important et qui est fédérateur du projet : le bâtiment vient s'enrouler autour pour créer cette espèce d'intimité. Ce jardin séparé de la rue écrira un espace d'intimité au centre. Sous la canopée, on retrouvera quelques activités complémentaires des côtés bruyants de la cour et cela créer un espace sympathique. Les arbres qu'on a représentés sont les arbres existants qu'on a essayés au maximum de préserver parce qu'il nous semblait intéressant de garder ce patrimoine végétal qui est déjà d'une taille assez importante. On a donc tourné le bâtiment autour.

En termes de matériaux, on a voulu un bâtiment unitaire qui va être habillé d'un bardage métallique ou zinc. On vient retrouver une architecture qui enveloppe la toiture et les façades et qui écrit une sorte d'unité. On ne voulait pas développer 36 matériaux. On a développé ce matériau métal qui vient faire la toiture et la façade, l'élément qui vient souligner la partie existante de pierre et ensuite tout le reste des parties vitrées.

Côté cour, on retrouve un équipement plus intimiste en liaison direct avec la cour de l'école maternelle. On vient retrouver les 3 grandes maisons qui font 90 m² chacune. On pourra peut-être les décorer de manière différente à l'intérieur : la rouge, la bleue, le jaune. On voulait pouvoir avoir une échelle à la taille de l'individu.

Encore une fois, la végétation qui est présente est une végétation qui existe déjà sur le site, aussi bien le sapin que les platanes. Cela nous a permis également de réaménager la cour avec quelques jeux localisés et de la redynamiser en créant des espaces différenciés, des espaces dédiés aux jeux, à la détente, au défoulement. Dans les cours ce sont des îlots de fraîcheur qui sont importants lors des grandes chaleurs. Sur la partie de droite, on peut avoir quelques éléments pédagogiques qu'on vient retrouver dans les cours d'école actuellement, des éléments avec des plantes aromatiques ou des potagers dans lesquels les enfants pourraient apprendre ces différentes cultures et apprendre la connaissance des plantes. J'ai fini pour la partie fonctionnelle.

En termes de technique structurelle, le projet vient se construire avec une ossature béton dans sa principale partie, notamment pour les voiles du rez-de-chaussée et les voiles de l'étage. Pourquoi béton ? Dans ces

constructions-là, on sera isolé par l'extérieur. Pour être très performant, on va créer une véritable thermos du bâtiment pour l'isoler par rapport à l'extérieur et avoir des performances énergétiques importantes. Le béton est intéressant pour des questions de résistance, mais surtout il nous permettra d'avoir de l'inertie. La masse du béton permettra en été d'emmagasiner la chaleur et de la restituer la nuit, et en hiver le contraire. Ça permet d'avoir au travers de cette inertie une sorte d'étalement du chauffage et du rafraîchissement.

En termes de développement durable, on y a logé une grande charpente bois qui à certains endroits pourra être visible et qui viendra coiffer l'ensemble du bâtiment sur les compléments de rez-de-chaussée et sur la partie supérieure.

En termes d'énergie pure, on sera à l'heure actuelle tel que le fige le programme, avec une chaufferie gaz située à l'étage et qui permettra demain le raccordement éventuel au réseau de chaleur qui pourrait être conçu et réalisé. La temporalité reste à voir de ce côté-ci, si on arrivera à le mettre en parallèle et l'intégrer directement dans le projet.

J'ai fini ma présentation et je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Jack. Vous avez été assez complet. Je crois qu'on a eu de bonnes explications. Maintenant la parole vous est donnée.

Madame Danièle ARNOLD : J'ai quelques questions justement concernant la performance énergétique du bâtiment bien que je ne sois pas du tout spécialiste. Je voulais vous demander concernant le béton et le métal pour la toiture. Pouvez-vous un peu développer ? Ce métal serait où ? La toiture est en métal ?

Monsieur Steeve JACK : Il y a deux questions dans votre question : il y a la partie énergétique et la partie métal.

Sur la partie métallique, on a l'ensemble des toitures qui seront en couverture métallique et les façades également. Ce sont les produits qu'on a mis en œuvre au Dojo à Wintzenheim. C'est une couverture métallique avec joints bord à bord qui donne l'aspect des constructions contemporaines avec des joints debout qui permettent d'avoir des toitures complètes, uniques. Mais surtout, on a voulu des toitures avec des évacuations situées complètement à l'extérieur du bâtiment. On ne voulait pas avoir de gouttières à l'intérieur du bâtiment ou de toitures terrasses. Pourquoi ? Parce que vous avez beaucoup d'arbres autour et au bout d'un moment avec l'accumulation des feuilles on pourrait avoir une problématique avec les évacuations des eaux pluviales qui se bouchent.

Concernant le métal, j'ai été relativement généraliste dans le terme métal parce qu'on peut avoir des couvertures de ce type-là de plusieurs matériaux. On peut l'avoir en acier qui fait une imitation de joint debout, on peut l'avoir en alu, en zinc, en cuivre. A l'heure actuelle, vous connaissez un peu tous la flambée des coûts des matériaux donc j'aurais tendance à dire qu'on va approfondir ces sujets là au cours des études pour déterminer quel matériel, quel métal ou quel matériau spécifiquement on va utiliser. En tout cas, nous ce qu'on voulait, c'est cette couverture un peu homogénéisée entre la toiture et la façade. Cette couverture de teinte brune nous semble chaleureuse et vient s'intégrer dans le paysage, dans le contexte urbain.

Au niveau énergétique, vous parlez du béton qui est un choix. Alors oui c'est un choix réel, parce que nos ingénieurs calculent non pas que des kilowatts de chauffage mais calculent aussi une évolution de la vie du bâtiment dans la journée. C'est bien beau de le chauffer, mais il faut savoir comment se conserve la chaleur, quel est le meilleur moyen de l'économiser etc. Tous ces systèmes, je parlais d'inertie avant, c'est un système important pour les bâtiments qu'on traite actuellement. Cela permet d'avoir ce retour soit de chaleur, soit de frais et c'est intéressant parce qu'il le conserve à l'intérieur. On imagine quand on chauffe un bâtiment toute une journée avec des voiles béton, que le bois et le béton se chargent de chaleur et le soir le restituent. Ça veut dire que le lendemain on a besoin de moins chauffer également. Je vous parlais de l'aspect énergétique parce qu'on

a une enveloppe extérieure performante sur la partie extérieure. Toute l'isolation thermique est extérieure, donc on va couper tous les ponts thermiques de l'ensemble du bâtiment. En complément, on travaille actuellement sur les projets pour avoir des bâtiments étanches à l'air donc avec le moins de fuites d'air possible ce qui permet encore à chaque fois de réduire les consommations énergétiques.

Maintenant, parlons purement consommation et performance énergétique. Sur la partie chauffage, on est parti sur un bâtiment, et c'était imposé d'ailleurs dans le programme, avec un niveau de RT 2012 - 40%. Réglementairement on doit une RT 2012 basique, là ça sera -40%. Alors -40%, il y a plusieurs paramètres effectivement là-dedans et notamment les paramètres du chauffage. Après vous le savez, on est en transition en terme de réglementation thermique : en janvier on passera à la RT 2020 qui n'aborde pas que cet aspect mais plus largement en termes de développement durable. En tout cas, quand on fait la comparaison entre la RT 2012-40%, c'est égal à une RT 2020-10%, donc on sera plus performant que ce qui est demandé réglementairement l'année prochaine. Le bâtiment est un peu plus large en termes de développement durable, car on a développé beaucoup plus de cibles que seulement le chauffage et je peux vous le montrer dans un autre document qui est issu du programme. En termes de développement durable, d'écologie, de biodiversité, on se base plutôt sur ce qu'on appelle les cibles HQE qui sont les cibles haute qualité environnementale et on en développe 14. On développe l'ensemble de ces cibles avec des niveaux de base, des niveaux performants et niveaux très performants. La gestion de l'énergie est une cible à développer au niveau très performant. On a développé également le confort acoustique en cible très performante parce qu'on le sait très bien dans ce genre d'équipements les enfants sont énergiques. Le confort acoustique aussi bien pour les enfants que pour les encadrants est un élément qui est assez important. En complément, la qualité sanitaire de l'air est aussi prioritaire, on le vit un peu tous les jours avec cette crise sanitaire.

Ensuite on a développé l'ensemble des autres cibles. J'aime plutôt parler d'un bâtiment « développement durable » qui s'insère dans son site par son architecture et par ses orientations. Si vous vous rappelez, toute la façade de restauration est située au sud et à l'ouest et ça nous permettra en hiver de capter les chaleurs du rayonnement solaire sur l'intérieur du bâtiment et donc d'avoir un apport positif gratuit tout simplement. L'arbre ne créera pas de filtre devant et on va bénéficier de ces chaleurs. En été, il nous protégera les façades. Pour la partie plutôt côté cours, celles-ci sont plutôt orientées côté nord, d'où les grandes baies vitrées un peu plus haute : on a moins l'effet du soleil et on peut bénéficier grâce à ses grands volumes vitrés d'un apport généreux qui est la lumière du nord.

Il faudra aussi qu'on travaille sur la gestion des eaux pluviales. Le site étant contraint il faudra voir comment on peut infiltrer : soit par des puits ou soit par des noues paysagères qui accompagnent l'aménagement végétal. Globalement le site étant contraint il faudra que l'on regarde comment trouver le bon paramétrage qui permet d'équilibrer un peu ces sujets-là. Voilà j'espère que j'ai répondu à votre question.

Madame Danièle ARNOLD : Je voulais vous demander si le traitement des sols était déjà prévu à l'extérieur ?

Monsieur Steeve JACK : A droite des salles d'activités, on aura plutôt la partie végétalisée en herbe avec quelques cheminements qui donne sur la partie intérieure. Dans la cour de l'école maternelle, on a une partie qui est plutôt pelouse. On viendra retrouver les jardins thématiques, l'espace central dédié aux jeux avec l'ensemble des saute-mouton etc. avec des éléments amortissants au sol et d'autres éléments dans la cour qui vont créer des parcours ou des jeux pour les enfants. On aimerait travailler dans les cours sur des matériaux qui sont de plus en plus perméables. Si on traverse la frontière, si on vient regarder les écoles allemandes, on a des sacrées différences avec les cours françaises. Je pense qu'il faut arriver à faire évoluer un peu les comportements, on y arrive doucement parce qu'on a ces problématiques d'ilots de chaleur, de perméabilité des sols. On nous autorise maintenant à mettre un peu autre chose que de l'enrobé mais c'est tout un travail aussi avec les parents. A réfléchir, souvent quand les sols sont en gravier ou en terre ce n'est pas forcément les enfants qui réclament, c'est plutôt les parents.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur KLINGER-ZIND.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Oui, vous parliez des eaux pluviales. Il y a le projet de citerne qui devrait être pas loin, peut-être que la réflexion est à faire là-dessus puisqu'on est juste derrière l'église. Je pense que ça peut être intéressant d'en profiter pour récupérer cette eau vu qu'on est vraiment très proche.

Monsieur le Maire : Il faut d'abord qu'on fasse un calcul parce que sur la récupération du toit de l'église est quand même importante. Quand on voit lors des orages la vitesse à laquelle ça tombe dans la rue, c'est sûr qu'on peut y réfléchir si toutefois ça peut être absorbé. Il faut regarder. On va y travailler. Autre remarque ?

Monsieur Jean-Marie MULLER : Je ne suis pas technicien mais j'ai une question quand même. J'ai vu qu'il y a une ruelle centrale. Vous n'avez pas prévu de verrière au-dessus ? Enfin je ne sais pas si c'est une question bête que je pose.

Monsieur Steeve JACK : Alors non il n'y a pas de verrières prévues au-dessus. Parce qu'avec la verrière qui est un élément zénithal, on a du mal à s'en protéger en termes de rayonnements solaires. Sinon il faut mettre des stores à déroulement et on sait que dans le temps malheureusement ce genre de store n'est pas très efficace. Alors après on peut faire des vitrages à contre solaire assez performante. Ce sont des éléments qui coûtent un peu plus cher et globalement ça assombrie et son efficacité est limitée. Donc nous on travaille plutôt par des effets de transparence dans ce projet-là, parce que c'est un projet qui est comme je vous le disais contraignant. On a des parois vitrées extérieures et intérieures qui vont ramener la lumière à l'intérieur. Pareil du côté des salles d'activité, on a aussi cette transparence-là. Le volume intérieur est un volume assez généreux en termes de hauteur : on a 3m50 ou 4m de haut ce qui permet également aussi d'avoir un peu plus d'espace et pas un volume écrasé et sombre. L'ensemble de ces éléments, avec des perspectives lumineuses de chaque côté, à chaque extrémité, permettront de ramener la lumière à l'intérieur de ce bâtiment-là.

Monsieur le Maire : Il faut dire aussi que c'est qu'un couloir, vous voyez ce sont des bancs qui sont dessinés et ce sera les vestiaires où ils déposeront leurs chaussures, ensuite ils vont dans les salles d'activités. Le couloir est là pour accueillir, pour déposer leurs affaires et puis ensuite ils regagnent les salles d'activités. Autre question ?

Monsieur Dominique HEROLD : Je vais tout d'abord vous remercier de préserver les arbres parce que je n'aime pas qu'on abatte les arbres étant moi-même adjoint chargé de l'environnement. J'avais une question par rapport au mode de chauffage : vous parlez du chauffage au gaz, éventuellement d'un raccordement possible sur un réseau ?

Monsieur Steeve JACK : Je disais effectivement chaufferie à gaz mais si la temporalité de la chaufferie collective se fait en même temps on pourra se raccorder directement dessus. Ça dépend de la temporalité et de l'avancement de votre projet. En tout état de cause, même si le projet n'est pas assez avancé, on prévoira les branchements verticaux qui permettront le branchement depuis le bas vers la chaufferie pour faire cette jonction demain à cette chaufferie collective.

Monsieur le Maire : Il y a une réflexion qui est menée aujourd'hui Monsieur Jack, c'est effectivement de pouvoir chauffer l'ensemble des écoles dont le périscolaire et pourquoi pas l'église aussi. Tous les équipements, la caserne aussi bien naturellement mais tout le secteur là. C'est une réflexion, mais on sait aussi que ça a un coût assez important donc il faudra qu'on réfléchisse. C'est aussi une décision commune qu'on aura à prendre.

Monsieur Ludovic CAMPITELLI : Dans cette réflexion sur le chauffage, il ne serait pas préférable de faire comme au Dojo ? A savoir de travailler en profondeur avec les calories du sol, ce qui nous permettrait aujourd'hui peut être pas d'en profiter pleinement parce qu'on veut faire un bâtiment relativement passif mais peut être dans quelques années 5 ans, 10 ans, 15 ans, on pourrait peut-être bénéficier de cet apport en fraîcheur si le réchauffement climatique se confirme ?

Monsieur Steeve JACK : La solution est intéressante mais il faut faire un choix : soit c'est la chaufferie collective au bois, soit c'est un autre système. Si on fait l'autre système qu'on a développé au Dojo qui est assez intéressant et qui fonctionne en rafraîchissement et en chauffage, je pense qu'il faut l'étendre à plusieurs bâtiments. L'investissement est grand et vous le savez les coûts des puits sont assez importants. Il faut pouvoir mutualiser cet investissement. Je pense que c'est quelque chose qui peut être imaginé mais il faut l'imaginer à une échelle plus large et pas forcément à l'échelle uniquement de ce bâtiment. Au vu du budget qui a été alloué au programme, on n'arrivera pas à le supporter sur le budget.

Monsieur le Maire : C'est ce qu'on a demandé effectivement à l'architecte, de bien rester dans l'enveloppe qui lui a été attribuée.

Monsieur Claude KLINGER ZIND : Merci pour tous ces détails, surtout au niveau environnemental où il y avait pas mal de questions un petit peu en suspens. J'ai une autre question : tout à l'heure vous avez montré les jeux dans la cour de l'école maternelle, est-ce que c'est prévu dans le programme finalement ou pas ?

Monsieur Steeve JACK : Actuellement dans le budget du programme on a prévu quelques jeux et quelques aménagements de sol. Maintenant on sait que les enseignants veulent souvent plus de choses ou d'autres jeux. Il faudra qu'on le travaille avec vous pour savoir ce qui est demandé et mettre en adéquation le budget et le programme en conséquence.

Monsieur le Maire : Pour compléter, c'est vrai que j'ai demandé à ce qu'on travaille sur la cour si déjà on fait quelque chose de correct au périscolaire et à la restauration scolaire, c'est de faire aussi une cour correcte.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Le planning ? Comment ça va se dérouler ? Et dans les coûts, vous avez relevé tout à l'heure qu'aujourd'hui on ne maîtrise pas grand-chose des coûts et on le sait tous, mais est-ce que vous avez estimé ? Est-ce qu'on a une marge de manœuvre ? Parce qu'avant on parlait d'un choix encore sur la tôle d'accord, mais il y a des choses où on ne pourra pas modifier le projet.

Monsieur Steeve JACK : On est en train de démarrer les études. Il y aura l'avant-projet, le permis, les consultations des entreprises et ensuite le chantier. On a fixé un avant-projet pour les subventions de la CAF. Si tout fonctionne bien, s'il n'y a pas de contraintes, on peut envisager un démarrage des travaux en septembre. Ensuite je crois qu'il y avait une date de livraison prévue en novembre 2023.

Monsieur le Maire : Après les vacances scolaires de Noël 2023, on pense effectivement emménager les nouveaux locaux.

Monsieur Steeve JACK : Ensuite concernant la question du coût, c'est une grande inconnue pour nous malheureusement. On n'a pas la compétence de devin, on a du mal à maîtriser les coûts à l'heure actuelle. Ce qu'on fait avec nos maîtres d'ouvrage à l'heure actuelle, on lance les appels d'offres, on regarde ce que ça donne et ensuite on négocie avec les entreprises. Mais les variations sont tellement surprenantes qu'on ne maîtrise pas grand-chose. On fait des chiffrages actuellement sur des prix qu'on avait « avant COVID » ou juste « après COVID ». On est déjà content d'avoir des entreprises qui répondent dans certains lots notamment les charpentes bois ou les menuiseries métalliques etc. Dans certains cas, elles n'arrivent même pas à donner de prix car leurs fournisseurs figent leur prix seulement pour 15 jours. Les appels d'offres c'est 5 semaines puis ensuite la commande etc., donc ils n'arrivent pas à maîtriser ça. C'est vraiment très compliqué et on ne peut pas extrapoler parce que ça évolue chaque mois. Donc, on a chiffré sur des éléments qu'on connaît, qu'on maîtrise sur d'autres projets. Je ne pense pas que ça reviendra à la normale mais en tout cas que ça devienne un peu plus cohérent.

Monsieur le Maire : Madame BUEB, vous vouliez parler.

Madame Corinne BUEB : J'ai deux questions concernant l'isolation. On a eu l'occasion de visiter le nouveau cabinet médical à Logelbach, et effectivement il paraît que l'isolation n'est vraiment pas bonne : une porte fermée

et on entend ce qui se passe dans la salle d'attente... donc ça c'est une préoccupation que j'ai effectivement. Le deuxième point c'est la climatisation. Je pense que ce n'est pas dans le projet ? Mais le souci est quand même que plus on avance dans le temps, plus les étés sont vraiment très chauds et je pense qu'il faut quand même un peu de climatisation. Je ne vois pas comment on peut gérer les étés à venir très sincèrement sans un minimum de climatisation.

Monsieur le Maire : Je vais répondre si vous permettez sur la première question. On s'est rendu compte qu'il y avait un petit souci d'acoustique mais on est en train d'y travailler avec l'architecte qui s'était occupé de ce bâtiment pour remédier à cela. Il y a des travaux qui vont être rectifiées. Ici, c'est un autre projet, c'est un autre architecte.

Monsieur Steeve JACK : Vous parlez d'isolation acoustique et pas d'isolation thermique. Dans notre équipe de maîtrise d'œuvre j'ai aussi des ingénieurs. On a un spécialiste en acoustique, un acousticien qui nous a également accompagné sur le Dojo et qui nous accompagne sur l'ensemble de nos écoles. C'est lui qui traite l'acoustique interne et externe de l'ensemble des locaux. Il traite l'isolation dans ses différents volets, aussi bien la question d'intelligibilité de la voix où les échos pour qu'on n'ait pas de caisses de résonance.

Les parois des salles d'activités sont des parois intimées et seront traitées avec un plâtre perforé qui permettra d'absorber les nuisances sonores. On complète par la partie murale sur l'ensemble des locaux et notamment la partie restauration qui est un espace souvent bruyant. Quand le niveau acoustique est trop fort, ça devient désagréable et épuisant pour les enfants et les encadrants. Donc il faut qu'on arrive effectivement à avoir une ambiance, sereine et calme et c'est le traitement des plafonds acoustiques et des parois qui permet cela.

Monsieur le Maire : On peut donner un autre exemple, le périscolaire à Logelbach et la restauration scolaire aussi, il n'y a aucun souci. N'est-ce pas Lucette ?

Madame Lucette SPINHIRNY : Oui, car nous avons des plafonds perforés, nous avons aussi instauré un système de paravent que l'on peut déplacer, et le sol qui est un revêtement très absorbant.

Monsieur Steeve JACK : En tout cas pour l'acoustique ça devient une vraie science. Il y a une réglementation acoustique aussi à chaque type de lieu. En tout cas, il est là pour y veiller.

Concernant la climatisation, ce n'était pas demandé dans le programme. Alors je n'ai pas parlé de climatisation. Je parle de rafraîchissement parce que la climatisation est consommatrice d'électricité et ça va un peu à l'encontre des bâtiments passifs. On veut un bâtiment qui consomme le moins possible et puis on veut rajouter des gros moteurs qui consomment ! C'est pour ça que je parlais avant de concept d'architecture qui est tourné vers le développement durable, car on veut que la structure bâtiment soit la base à l'origine du concept : c'est-à-dire qu'on a des casquettes, on a des arbres qui permettent de protéger du soleil, on a des grands débordements de toiture qui permettent d'éviter le réchauffement par les parois vitrées. Tous sont là pour éviter l'effet de serre. Après il est clair qu'on n'arrivera jamais à rafraîchir, à climatiser ou à descendre la température. C'est un vrai sujet. Au Dojo on l'a traité par les puits qu'on a fait qui rafraîchissent le bâtiment.

Monsieur le Maire : Est ce qu'il y a d'autres questions ?

Et bien on va remercier Monsieur JACK. Je vous remercie pour la qualité du débat, chacun a pu s'exprimer. Il n'y a pas de vote, c'était juste une information. Dans tous les cas Monsieur JACK, merci beaucoup pour les explications, vous avez été assez complet dans votre exposé. On vous remercie.

Monsieur Steeve JACK : Merci à tous. Bonne soirée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2021.

Monsieur le Maire : Jusqu'à présent aucune remarque ne nous est parvenue. Est-ce qu'il y a des questions ce soir concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Il a été fait avec un logiciel ? C'est écrit différemment.

Madame Caroline LEVI-TOPAL : Non, c'est pareil.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Il y a quelques erreurs de syntaxe.

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'on a changé de secrétaire qui n'a pas encore l'habitude, c'est son premier emploi. Elle se débrouille bien.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Je pensais qu'on avait investi dans un logiciel qui retranscrivait. On est pour le fond, mais pour la forme on aimerait bien signer le compte-rendu une fois qu'on en a débattu. Chose qui a déjà été demandée.

Monsieur le Maire : On le signera après la fin de la séance, en sortant à la place.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Oui, très bien.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2021.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE WINTZENHEIM

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER et Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : On a essayé de simplifier, et je remercie les services notamment Madame LEVI-TOPAL pour la présentation. Je laisse la parole à Madame SCHAFFHAUSER.

Madame Dominique SCHAFFHAUSER : Merci Monsieur le Maire.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la Ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour doit être effectuée dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget primitif.

I - LE CONTEXTE DU BUDGET 2022

A. Les éléments de contexte économique et financier aux niveaux mondial et européen

Les perspectives de l'économie mondiale se sont considérablement améliorées, mais à des degrés divers selon les économies. Dans les économies avancées, grâce au déploiement progressif de vaccins efficaces, les activités impliquant une grande proximité physique – limitées par les mesures prises pour freiner les contaminations – ont pu progressivement recommencer. En revanche, dans de nombreuses économies de marchés émergents, la lenteur des campagnes de vaccination, l'apparition de nouvelles vagues de contamination et les mesures de freinage qu'elles entraînent continuent de peser sur leur croissance.

Après avoir affiché une baisse historique en 2020 (-3.8%), le PIB mondial s'achemine vers un fort rebond en 2021 (+5.2%), porté par le dynamisme de la croissance aux Etats-Unis. Même avec les premiers signes de ralentissement de la reprise de la croissance en Chine, mais grâce aux effets positifs des plans de relance sur la croissance aux Etats-Unis, le rebond prévu en 2021-2022 devrait ramener le PIB mondial au-dessus de son niveau d'avant-pandémie d'environ 5%.

Dans la zone euro, l'Allemagne affiche une hausse du PIB de 3.3% fin 2021 (après -4.9% en 2020), disposant de marges de manœuvre budgétaires plus larges que les autres gouvernements européens pour contrer la crise.

L'Italie, premier pays européen touché par la crise sanitaire (d'où l'ampleur de la chute du PIB en 2020 de 8.9%), connaît une activité forte en 2021 avec une croissance du PIB qui pourrait atteindre les +6%.

L'Espagne affichait un taux de croissance supérieur de 1 point à celui du reste de la zone euro (2.8% en moyenne par an entre 2015 et 2019), mais la crise sanitaire a affecté les recettes liées au tourisme qui ont été divisées par quatre entre 2020 et 2021, avec un PIB en 2020 de -10.8% et qui devrait être de +6.4% en 2021.

Dans la zone euro, le dynamisme de la demande extérieure a stimulé l'activité manufacturière et des dispositifs de chômage partiel ont préservé l'emploi. L'activité devrait se renforcer jusqu'à fin 2021 parallèlement à l'accélération des campagnes de vaccination et à la levée progressive des restrictions, le PIB augmentant en moyenne d'à peine plus de 4,25% cette année et avoisinant 4,5% en 2022.

B. Le contexte économique en France et la loi de finances 2022

Sur les bases de la note de conjoncture de l'INSEE parue le 6 octobre dernier, on peut retenir qu'un optimisme prudent domine en matière de prévisions de croissance. Dans le cadre de ce scénario optimiste, l'INSEE concluait à une croissance quasi-nulle au dernier trimestre (+0,5%) mais poussant malgré toute la croissance pour 2021 à 6% contre -8% en 2020.

Il convient de noter en complément :

- que le choc du rebond de l'épidémie continuerait d'impacter de manière très différenciée les différents secteurs d'activités ; les plus touchés restant la restauration, l'hôtellerie, les transports. Ces tendances restent toutefois très fortement volatiles ;
- que les conséquences sur l'emploi semblent être positives (taux de chômage revenu à son niveau d'avant crise, créations d'emplois dynamiques), même si les interrogations demeurent avec la disparition progressive des mesures d'accompagnement mises en place.

Compte tenu de ces éléments, les investissements des entreprises et la consommation des ménages ont repris de manière assez soutenue ; cette dernière devant atteindre son niveau d'avant crise d'ici la fin de l'année. Il en

découle des prix à la consommation en hausse ; augmentation accélérée par le manque de disponibilité des matières premières, et notamment de l'énergie.

Ainsi et compte tenu de ce qui précède, l'inflation atteindrait en 2021 son niveau de 10 ans auparavant soit 2%.

L'activité économique étant désormais très proche de son niveau d'avant-crise, la croissance resterait soutenue en 2022 à +4%.

La question majeure porte sur le rythme d'utilisation de l'épargne des ménages accumulée en 2020 et au 1^{er} semestre 2021, ce qui aura un impact sur l'évolution de leur consommation.

Le projet de loi de finances pour 2022 anticipe le maintien des bénéfices issus du plan de relance 2020 de 100 Md€2 ainsi que ceux du soutien de l'Union Européenne au Plan National de Relance et de Résilience (40Mds). Malgré ces plans, mais en tenant compte de la diminution des aides conjoncturelles liées au COVID, la dépense publique reviendrait au niveau de 2012, permettant d'afficher un déficit public légèrement inférieur à 5% du PIB.

C. Les dispositions du projet de loi de finances pour 2022

S'agissant des collectivités territoriales, le projet de loi de finances prolonge les dispositifs initiés en 2020 et confirmés en 2021, dans le cadre du plan de relance et de soutien exceptionnel à l'investissement local.

Dans ce contexte, l'enveloppe globale de dotation à l'attention des collectivités territoriales reste stable « à périmètre constant pour la 5^{ème} année consécutive ».

Hors ajustement conjoncturel, l'accent sera comme les années précédentes mis sur la montée en puissance des dispositifs de péréquation et notamment sur les abondements complémentaires pour la DSU et la DSR de 95 M€ chacune.

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation propose d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal à savoir les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) perçus par la commune.

Le gouvernement propose, en outre, de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités plutôt que de l'axer sur la pression fiscale subie par les ménages. Les modalités de calcul seront précisées par décret.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) devrait diminuer de 46 millions (abondé à 6.5 Md€).

Pour les dépenses d'investissement, les dotations sont augmentées de 0.4 Md€ comprenant :

- ✓ La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) serait d'un montant d'1.046 milliard d'euros.
- ✓ La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pourrait être de 0.92 milliard d'euros,
- ✓ La Dotation Politique de la Ville (DPV) serait de 195 millions d'euros.

Monsieur le Maire : Je rappelle que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une enveloppe que l'on demande à la Préfecture quand nous avons certains projets comme la vidéo-protection où les chemins ruraux. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), nous en avons bénéficiée pour l'agrandissement du périscolaire à Logelbach. Ce sont des subventions qui ne sont pas négligeables.

L'enveloppe du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC), péréquation horizontale mise en œuvre depuis 2012, est stabilisée à 1 Md€. A noter que l'Etat poursuit la réforme des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation afin de tenir compte de l'évolution du panier de ressources des collectivités.

A noter également au titre de ce chapitre :

- que la réforme globale de la DGF, plusieurs fois repoussée depuis 2017, reste en stand-by,
- que la réforme des valeurs locatives est également en stand-by dans l'attente de la finalisation de la réforme ayant instituée la disparition de la taxe d'habitation.

Ces éléments rendent toute politique fiscale et financière difficile à définir dans la durée.

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

1 - FONCTIONNEMENT

Les orientations du budget de fonctionnement reposent pour 2022-2025 sur les mêmes orientations que les années 2020 et 2021, à savoir :

- Contenir les dépenses par un suivi rigoureux tout au long de l'année des frais engagés,
- Assurer la constance des recettes sans augmenter la fiscalité.

Monsieur le Maire : Concernant les dépenses, je tenais à saluer les chefs de service avec la Directrice générale des Services à leur tête, pour la préparation des budgets en amont avec l'adjointe de ressort, la Directrice générale des services et le Maire. On leur octroie une enveloppe financière que l'on n'augmente pas d'année en année, et ils doivent la respecter. C'est un choix, mais on peut vous dire que c'est bien tenu et nous avons aucun souci de ce côté-là.

Assurer la constance des recettes sans augmenter la fiscalité, c'est un choix que j'ai fait depuis 2018, c'est de ne pas augmenter la fiscalité. Aujourd'hui, vous avez des collectivités qui augmentent les taxes foncières car ils ont perdu de la taxe d'habitation donc ils compensent et augmentent jusque 30% la taxe foncière. Nous, aujourd'hui, ce n'est pas ça. L'intérêt que nous avons c'est de chercher différentes subventions que l'on peut avoir dans nos projets. Je rappelle à ce sujet que Colmar Agglomération a embauché un chercheur de subventions que l'on va rencontrer la semaine prochaine. Il aura en charge pour nos projets de trouver des subventions. C'est important d'avoir mis en place ce poste au sein de Colmar Agglomération, car cela va permettre à toutes les communes qui ont du mal à avoir de l'aide. J'ai été étonné d'entendre la dernière fois que des fonds européens repartaient en Europe parce que la France n'utilisait pas tout. C'est dommage. Avec « le chasseur de subventions », le spécialiste, j'espère que l'on aura beaucoup plus de subventions.

A. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5 150 000 € soit une enveloppe prévisionnelle globale constante par rapport à 2021 dans le respect de la ligne budgétaire fixée visant la stabilité des dépenses.

Madame Dominique SCHAUFFHAUSER : Comme a dit Monsieur le Maire, ce sont des budgets qui sont prévus dans des enveloppes et doivent y rester.

Ainsi pour 2022, **les charges à caractère général (011)** seraient identiques à celles de 2021 soit 1 514 000 €.

Le budget relatif aux dépenses du personnel serait également prévu à même hauteur qu'en 2021 soit 2 578 000€. Ces dépenses prévisionnelles comprennent :

- Les agents recenseurs (recensement de la population en 2022) puisqu'il n'a pas eu lieu en 2021,
- Les 4 emplois aidés créés,

- Les remplacements éventuels des agents en maladie,
- Les évolutions des échelons des agents municipaux.

A noter que seront inscrites en recettes les aides financières pour les emplois aidés et pour les recenseurs.

Madame Dominique SCHAUFFHAUSER : Les quatre postes sont pour les jardiniers et les A.S.V.P.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne les postes de contrat aidés des A.S.V.P, il se peut qu'on revienne vers une délibération car ça ne les intéresse pas de venir travailler à mi-temps. On va regarder les aides que l'on pourra encore avoir pour ne pas augmenter la masse salariale.

Le chapitre 65 comprenant les autres charges de gestion courantes intégrant notamment les subventions et les participations devrait rester stable au montant de 996 500 €.

Les subventions aux associations seront envisagées selon la même procédure prenant en compte les critères d'attribution. Dans les prévisions budgétaires présentées, l'enveloppe globale est maintenue à équivalence.

Monsieur le Maire : Pour parler des associations, nous n'avons pas en 2020 et 2021 diminué les enveloppes des associations, même si elles n'avaient presque pas d'activités. Il faut savoir que certaines associations avaient du personnel à payer. Malgré le chômage partiel, il y avait un reste à payer. Nous n'avons pas souhaité diminuer les subventions, il est tout à fait normal que la commune aide les associations qui sont malheureusement dans la peine et les difficultés.

Les frais financiers des emprunts s'élèveront à 55 000 €. Il s'agit de 35 000 € pour l'emprunt de 4M€ et 20 000€ pour le nouvel emprunt de 7M€.

Ce dernier est réparti entre le budget principal à hauteur de 3M€ et le budget annexe de la nouvelle gendarmerie pour 4M€.

Les atténuations de produits – chapitre 014 - vont diminuer en 2022. En effet, Colmar Agglomération prendra en charge la contribution au fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) pour toutes les communes-membres, ce qui représente une économie de 31 000 €. 20 000 € sont à prévoir pour les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Monsieur le Maire : On voit bien que l'on reste sur la même lignée que les années précédentes.

B. Recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 6 650 000 € en 2022 soit une enveloppe prévisionnelle globale augmentant légèrement par rapport à 2021.

Le produit de la fiscalité directe augmenterait d'au moins 80 000 € soit +2.32%.

La tarification des services publics regroupe toutes les redevances et droits des services (culturels, animations...) mais également des produits aussi divers que les locations, les coupes de bois. Les recettes seront au moins égales à celles de 2021 pour ce qui est des recettes avec toutefois une recette des ventes de bois en diminution de 20 000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement prévue dans le Projet de Loi de Finances 2022, globalement stable, est composée de 2 parts :

- la dotation globale qui serait de 364 000 €,
- la dotation de solidarité rurale de 109 000 €.

Le FCTVA devrait s'élever à 4 000 €.

La participation de la CAF au titre de la politique de l'enfance resterait stable à hauteur de 198 000 €.

La fiscalité transférée de Colmar Agglomération va connaître des changements pour la fixation de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Adopté en loi de finances pour 2020, le II de l'article L5211-28-4 du CGCT a défini de **nouveaux critères de répartition de la DSC**. Cette dernière doit être répartie majoritairement selon 2 critères obligatoires prévus par la loi :

- 1° L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI ;
- 2° L'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI. Ils doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la dotation de solidarité communautaire entre les communes. Des critères complémentaires peuvent être choisis par le Conseil Communautaire.

Lorsqu'un EPCI est signataire d'un contrat de ville, il doit, par délibération, adopter, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. A défaut d'avoir adopté un pacte financier et fiscal au plus tard un an après l'entrée en vigueur du contrat de ville, l'EPCI est tenu d'instituer, au profit des communes concernées par les dispositifs prévus dans ce contrat de ville, et tant qu'aucun pacte financier et fiscal n'a été adopté, une dotation de solidarité communautaire, dont le montant est au moins égal à 50 % de la différence entre les produits des impositions au titre de l'année du versement de la dotation et le produit de ces mêmes impositions constaté l'année précédente.

En 2020, la DSC a été gelée en raison des effets incertains de la crise sanitaire sur l'évolution de la fiscalité professionnelle, mais aussi de la nécessaire réforme à mettre en place.

Les grands principes de la réforme qui serait instaurés à Colmar Agglomération seraient les suivants :

- Une DSC socle perçue par commune jusqu'en 2019 garantie ;
- Une nouvelle enveloppe répartie en fonction de nouveaux critères (dont 2 imposés) à compter de 2020.
 - Potentiel financier pondéré par habitant : 35%
 - Revenu par habitant pondéré par habitant : 35%
 - Potentiel économique : 30%

En conséquence de quoi, la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) serait en légère hausse avec 189 600€ (+ 11 000 €)**.

L'Attribution de Compensation devrait s'élever à 1 206 700 € (en augmentation de 16 700 €).

Monsieur le Maire : Il y a eu une modification à Colmar Agglomération en ce qui concerne l'instruction des permis de construire. Avant on payait Colmar Agglomération pour le service rendu. Aujourd'hui, c'est pris en charge en totalité par Colmar Agglomération. Le personnel du service Urbanisme de Colmar est rattaché à Colmar Agglomération. C'est un service qui a été pris par Colmar Agglomération quand la DTT s'est retirée de l'instruction des permis de construire. Cela s'est pérennisé et on a embauché 9 instructeurs pour les communes mais aussi les intercommunalités de Munster et de Kaysersberg, qui se sont rattachées à Colmar Agglomération. Ces intercommunalités continueront à payer le service. Colmar Agglomération prend donc en charge pour ses communes, et c'est un plus pour notre collectivité.

La **taxe sur la consommation finale d'électricité** reste stable à 130 000 €.

Les recettes de la **taxe sur les pylônes électriques** seraient d'environ 26 500 € en 2021 correspondant à la variation de l'indice de référence.

Le produit de la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** serait stable à 45 000 €.

La **Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations à Titre Onéreux** devrait rester légèrement évoluer à 250 000€.

En ce qui concerne la fiscalité directe, il n'y aurait pas d'augmentation des taux d'imposition fixés par la commune en 2022.

Une revalorisation législative des bases de valeurs locatives de la taxe foncière à 2% sera instaurée au regard du taux d'inflation à ce jour de plus de 2%. Cette prévision tient compte de la progression de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2021 et novembre 2022 et on peut ajouter une croissance physique des bases de 1%.

Ainsi, les taux seraient identiques à ceux votés en 2021 et restent donc inchangés depuis 2018, soit :

- 30.22% pour la Taxe Foncière sur le Bâti,
- 52.07% pour la Taxe Foncière sur le non Bâti,
- 13.98% pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants,

Monsieur le Maire : Je rappelle effectivement que la valeur locative, c'est l'Etat, ce n'est pas la collectivité.

Tableau de vote des taux des TFPB et TFBNP

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
BASE TFB	9 433 764 €	9 651 674 €	9 970 413 €	9 763 000 €	10 055 890 €
TAUX TFB	17.03%	17.03%	17.03%	30.20%	30.20%
PRODUIT TFB	1 606 570 €	1 643 680 €	1 697 961 €	2 948 426 €	3 036 879 €
BASE TFBN	214 365 €	222 038 €	228 213 €	225 813 €	232 059 €
TAUX TFBN	52.07%	52.07%	52.07%	52.07%	52.07%
PRODUIT TFBN	111 620 €	115 615 €	118 831 €	117 581 €	120 833 €
TOTAL DES TAXES DIRECTES	1 718 348 €	1 753 637 €	1 816 792 €	3 066 007 €	3 157 712 €
EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR				318 258 €	324 623 €
ALLOCATION COMPENSATRICE EXONERATION LOCAUX INDUSTRIELS				64 591 €	65 882 €
PRODUITS ATTENDUS DE LA FISCALITE DIRECTE				3 448 856 €	3 548 217 €

Pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, le taux en 2022 encore gelé jusqu'en 2023.

Libellé	2020	2021	2022
BASE THLV	108 872 €	115 807 €	109 380 €
TAUX THLV	13.98%	13.98%	13.98%
PRODUIT THLV	15 220 €	16 190 €	15 291 €

En 2021, la fiscalité devrait générer une ressource de 3 563 500 € (3 465 000 € en 2021).

C. Résultat prévisionnel 2022

Depuis 2018, l'épargne brute est de l'ordre de 1,6 million. En 2021, le résultat prévisionnel de fonctionnement reste approximativement identique, avec une épargne brute dégagée estimée à 1 600 000 €.

Pour 2022, une prévision prudente de résultat de 1 500 000 € a été prise en compte pour les perspectives budgétaires, soit depuis 2018 un taux d'épargne brute supérieur à 20%.

	2018	2019	2020	Evaluation 2021	Prévision 2022
Epargne Brute	1 722 610 €	1 640 859 €	1 861 519 €	1 600 000 €	1 500 000 €

Pour rappel, l'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurés ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute est le rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Généralement un ratio de 8% à 15% est satisfaisant (Depuis 2018 le taux d'épargne brute est supérieur à 20%).

2 - INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : LES PROJETS 2021-2025

La planification des dépenses 2021-2025 comprendrait les projets suivants pour un total d'environ 20 000 000€ si tous les projets sont réalisés.

Les dépenses d'investissement pluriannuelles 2022-2025 comprennent notamment :

Bâtiments

Transformation du presbytère en centre périscolaire et cantine (2022-2024)	4 550 000 €
Restauration de la toiture de l'église Saint Laurent (2022)	350 000 €
Chapelle Herzog (2023-2025)	650 000 €
Création de deux relais-lecture (2022)	200 000 €
Réfection des locaux scolaires et équipements (2022-2025)	250 000 €
Restauration de mairie annexe à Logelbach (2022)	150 000 €
Etude pour création d'une nouvelle halle des fêtes et d'une médiathèque (2025) (suivant les capacités financières de la commune)	50 000 €

Monsieur le Maire : Il y a un 1 qui manque devant les 50 000 euros.

Voiries Espaces verts – Environnement

Restructuration rues Haussmann et A.Hirn (2022-2023)	1 000 000 €
Chemins ruraux et forestiers (2022-2025)	160 000 €
Gros travaux de réfection de la voirie communale (2022-2025)	800 000 €
Parc de jeux Acker (2022)	350 000 €
Réalisation d'un plan de déplacement doux (2022-2024)	250 000 €
Aménagement du Parc de La Forge (2022-2025)	350 000 €
Maîtrise d'œuvre et Travaux ponts de Zimmerbach et Logelbach (2022)	610 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux de réaménagement route de Colmar (2023-2025)	3 300 000 €

Monsieur le Maire : Pour la restructuration des rues Haussmann et Adolphe Hirn, nous avons pris un peu de retard. Les matériaux n'arrivaient pas. Ils devaient commencer aux alentours du 15 décembre mais nous avons bloqué les travaux jusqu'en février de manière à ne pas pénaliser le commerçant qui fait un chiffre d'affaires à Noël comme tous les boulangers et pâtisseries. On commencera en février, ce n'est pas à un mois près.

Pour le Pont situé route de Zimmerbach, nous avons eu un échange avec le Maire de Zimmerbach. Il y a eu plusieurs réunions. On a trouvé un accord et je voudrais le remercier, car ils vont participer à hauteur de 10%, soit 25 000 euros sur les 250 000 euros prévus pour le pont. Si c'est moins, ils nous donneront moins. Dans tous les cas, je tiens à les remercier pour leur échange, c'est comme ça que l'on travaille en collaboration entre les différentes communes ; comme on va trouver un partenariat avec Wettolsheim pour un morceau de voie qui rejoint Wettolsheim derrière le cimetière.

Acquisitions foncières (2022-2025)	600 000 €
Divers dont :	2 975 000 €
Acquisition véhicule interservice dont pour la police municipale (2022)	30 000 €
Acquisition véhicule service technique (2022)	30 000 €
Maisonnettes (2021-2022)	60 000 €
Abris pour le matériel des ateliers (2022)	45 000 €
Acquisition d'une balayeuse (2025)	130 000 €

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, les ateliers commencent à avoir un problème de place. Ils ont des bâches temporairement, on va donc les enlever pour construire quelque chose de correct.

Subvention d'investissement au budget annexe « Gendarmerie »	2 000 000 €
---	-------------

Chaque année le PPI sera réajusté selon les réalisations et les prévisions budgétaires.

La programmation des dépenses serait la suivante :

- 2021 : 3 000 000 € prévus pour mémoire
- 2022 : 4 500 000 €
- 2023 : 4 200 000 €
- 2024 : 3 425 000 €
- 2025 : 4 700 000 €

Les recettes comprennent l'autofinancement, 3 M€ d'emprunt, le FCTVA, les subventions et participations.

Concernant l'autofinancement, les prévisions intègrent un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1,2 million par an, soit à un niveau inférieur à celui constaté jusqu'à maintenant afin d'être prudent sur les perspectives.

En 2022, les dépenses d'investissement sont attendues à hauteur de 4,5 millions d'euros.

Seuls les projets engagés où assez avancés seront inscrits au budget primitif et principalement :

Citerne pour récupérer l'eau de la toiture de l'Eglise Saint Laurent	85 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux ponts de Zimmerbach et Logelbach	610 000 €
Création de deux relais-lecture (2022)	200 000 €
Restauration de la mairie annexe (2022)	150 000 €
Restructuration rues Haussmann et A.Hirn (2022-2023)	1 000 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2021 feront l'objet des Restes à Réaliser.

La dette

Le stock de la dette sera d'environ 6 200 000 M €.

Crédit mutuel du Pflixbourg : Emprunt de 4 000 000 € à taux fixe de 1.13%,
Encours au 31 décembre 2021 de 3 177 777 €

Crédit Agricole Alsace Vosges : Emprunt de 7 000 000 € à taux fixe de 0.65%
Répartition de l'emprunt de 4 000 000 € au budget annexe de la gendarmerie et 3 000 000 € au budget principal.
Encours de 2 937 500 €

CAF du Haut-Rhin : encours de 86 400 € à taux zéro.

Le remboursement annuel est de 435 000 €.

La capacité de désendettement :

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

La capacité de désendettement de la commune est de 3,9 ans. La moyenne de la capacité de désendettement se situe entre 5 et 6 ans pour les communes de même strate.

Le ratio de désendettement est de 3.9 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est 17.5 ans, ceci signifie que la commune a les moyens de rembourser sa dette en 3.9 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 17.5 ans.

Les recettes d'investissement 2022 :

Pour ce qui est des recettes d'investissement, on peut principalement prendre en compte :

- Le FCTVA à hauteur de 175 000 €,
- Des cessions de terrains dans la zone d'activités Europe, ainsi que des cessions diverses prévues pour 150 000 €,
- La Taxe d'Aménagement (T.A.) pour une recette de l'ordre de 300 000 €,
- Les subventions diverses pour 510 000 €.

En 2022, l'automatisation du FCTVA sera mise en place. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable.

Les Orientations budgétaires 2022

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes :

- Maintien du principe des dépenses à niveau constant dans les différents chapitres budgétaires en poursuivant le suivi rigoureux des dépenses courantes et des charges de personnel,
- Stabilisation des taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2022, il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité,
- Engagements des investissements prévus en 2021-2025,
- Gestion des emprunts en cours sans souscription de nouvel emprunt,
- Maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre les investissements prévus.

Au regard des éléments précédemment détaillés, le cadre général du budget général 2022 devrait être le suivant :

<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	+	6 650 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	-	5 150 000 €
<hr/>		
Epargne brute	=	1 500 000 €
Remboursement de la dette	-	435 000 €
<hr/>		
Autofinancement	=	1 065 000 €
Recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)	+	1 035 000 €
<hr/>		
Disponible pour le financement des dépenses d'investissement		2 100 000 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 03 novembre 2021,

Il est demandé au conseil municipal :

- De débattre des orientations budgétaires du budget principal 2022 ci-dessus,
- D'adopter les orientations budgétaires telles qu'exposées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci pour vos explications. Est-ce qu'il y a des questions sur le budget ?

Madame Corinne BUEB : J'ai une question concernant les emprunts. On observe que les taux d'intérêts sont différents. Pourquoi ne pas avoir emprunté le tout au Crédit Agricole ?

Monsieur le Maire : Cela s'est fait en deux temps. Le premier emprunt est pour le pôle sportif. Nous avons essayé de renégocier mais ils n'ont pas accepté.

Monsieur Jean-Marie MULLER : Juste pour saluer le maintien des taux de fiscalité, on reconnaît que cela est bien. Par contre, il faudrait peut-être prévenir les propriétaires de Wintzenheim que la taxe foncière va augmenter l'année prochaine de minimum 2%. Je sais que ce n'est pas la faute de la commune, mais je pense qu'il faut être honnête vis-à-vis des citoyens et leur dire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Muller pour cette remarque. On l'explique quand on présente le budget dans la gazette. Cela sera marqué dans la gazette comme quoi ce sont les bases qui augmentent et que ce n'est pas au niveau de la collectivité mais de l'Etat.

Monsieur Jean-Marie MULLER : On constate aussi que le résultat prévisionnel de l'épargne brut est en baisse : il était de 1 860 000 € si j'ai bien lu vos chiffres et il baisserait donc à 1,5 millions en 2022 soit une baisse de 20%.

Dernière remarque, concernant la répartition de l'emprunt global de 7 millions qui était souscrit au mois de juillet, je crois savoir que la présentation initiale de la gendarmerie, on avait parlé d'un emprunt de 3 millions et maintenant il est monté à 4 millions. Et inversement avec le budget général qui a baissé à 3 millions.

Monsieur le Maire : C'est pour rester en correspondance avec les recettes de l'Etat, par rapport au loyer.

Jean-Marie MULLER : Car il y a un chiffre qui a basculé. Pour moi c'est tout.

Monsieur le Maire : Oui. Autre question ?

Madame Dominique SCHAFFHAUSER : Je voulais juste rebondir. On a prévu 1 500 000 € euros, mais si on arrive à faire mieux, on fera mieux. Avec toutes les augmentations (EDF, Gasoil...) qui vont arriver en 2022, on a préféré être prudent.

Monsieur le Maire : Monsieur LEROY pourrait prendre la parole en disant qu'il était à une commission d'appel d'offres de Colmar Agglomération et nous donner les chiffres concernant les augmentations.

Monsieur Daniel LEROY : En effet je me suis rendue à une commission d'appel d'offres, enfin ce n'est pas vraiment Colmar Agglomération, ce sont des communes de Colmar Agglomération car toutes n'en font pas parties. Nous achetons à la fois électricité et le gaz en commun, donc il y a l'ensemble des communes qui participent. Malheureusement, ce qui est un peu triste c'est qu'il n'y a pas vraiment de concurrence. Compte tenu des incertitudes sur l'énergie, on peut aussi penser que certaines entreprises ne vont pas au-delà de leur territoire pour l'instant. Mais l'augmentation se situe (je parle de ce qui est prévisible car le marché est passé) en fonction de la molécule qui a été achetée, ça ne préjuge pas non plus des taxes de l'Etat qui augmentent évidemment. Aujourd'hui à taxe égale, on a une augmentation d'environ 24% en ce qui concerne le gaz et 25% pour l'électricité. Si on avait voulu passer le contrat ce jour-là, les prix étaient en augmentation de 30%. C'est une flambée qui n'est plus maîtrisée et on ne sait pas où on va en termes d'énergie.

Monsieur le Maire : Monsieur Claude KLINGER-ZIND vous vouliez intervenir. Allez-y.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : C'était concernant les investissements prévus, il me semble que vous l'aviez dit à la commission, en 2020 on avait 2 millions d'euros d'investissement dépensés, plus les 20 millions là on est à 22 millions sur le mandat finalement, contre un programme que vous aviez établi à 15,6 millions. Donc nous on se demande comment allez-vous financer un tel programme ? Car on a une énumération de projets, mais derrière nous n'avons pas de détails sur ce qui va entrer et sortie de la trésorerie.

Monsieur le Maire : Merci pour votre question. En effet dans notre programme nous avons un investissement de 15 millions Mais il est arrivé le projet de la gendarmerie qui n'était pas prévue dans mon programme, qui va nous prendre 4 millions.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Non, 2 millions. Dans le programme il n'y a que 2 millions de prévus pour la gendarmerie. Donc on arrive à 18.

Monsieur le Maire : Ce n'était donc pas prévu, et si aujourd'hui on prépare un budget ce n'est pas dire qu'il y aura 22 millions qui seront investis. Je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis prêt s'il y a des difficultés, à faire marche arrière sur certains points. C'est ce que je ferais. Je n'irais pas au-delà des possibilités de la commune au niveau financement comme on l'a fait jusqu'en 2018. Je le disais lors de la campagne, on a un budget mais il se peut qu'on ne tienne pas ce budget et le revoir à la baisse. Aujourd'hui je fais la même remarque. Le dernier mandat, et aussi le précédent, on a fait plus de 19 millions d'investissement.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Quels seraient les projets alors que vous mettez à la baisse ?

Monsieur le Maire : Ça je ne peux pas vous dire, ça sera en fonction des priorités. On aura une discussion entre nous et la commission Finances se penchera dessus. Je ferai des propositions sur ce qui doit être supprimé, mais ça doit être discuté. Vous oubliez qu'il y a l'emprunt de 7 millions.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Non, 2 millions.

Monsieur le Maire : 3 millions. Il y a quand même un emprunt de 3 millions. On ne parle pas non plus de toutes les subventions que l'on pourrait avoir. Rien que pour la gendarmerie, on a 1 million d'euros de l'Etat.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Ça c'est un autre budget.

Monsieur le Maire : Oui on en parlera après. Quand je vous parlais tout à l'heure de la personne qui cherche les subventions. Aujourd'hui, l'objectif c'est de chercher cet argent-là. Sur des projets comme ça, on aura des subventions du Conseil départemental, de la DETR, de la DSIL, des fonds européens, des fonds de concours de Colmar Agglomération... Le premier fond de concours que l'on va avoir c'est entre 2021 et 2022, on aura 25 euros par habitant. La première part on va la prendre pour l'Eglise et pour le réaménagement du parc Acker. Le fond de concours ira pour ces deux projets. Le deuxième fond de concours qu'on aura en 2023-2026 ça sera probablement pour le périscolaire. Ne croyez pas que c'est la commune qui va devoir 15 millions d'euros à dépenser, il y a des subventions.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Justement ça aurait été intéressant une estimation des entrées des recettes de fonctionnement, la part de subvention... qu'on est une vision sur les années.

Monsieur le Maire : On a fait un PPI avec les recettes. C'est toujours en fonction du nombre de projets qu'il y a sur le bassin de vie. Le préfet a peut-être 6,5 millions pour la DETR pour tout le département, donc tout le monde veut être servi. On a des projets, et je le répète encore une fois, s'il y en a qui ne peuvent pas se faire, ils ne se feront pas. Je vais d'ailleurs reprendre mes réunions de quartier au mois de janvier et je vais pouvoir expliquer tout ça à la population afin qu'elle ait de bonnes informations. Je leur expliquerai ce que je vous explique ce soir, les budgets, les projets. Je leur dirai aussi que si le budget ne permet pas un projet, on fera marche arrière.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Je suis surpris car on annonce beaucoup de projets, des grosses sommes mais au final on n'est pas sûr. C'est flou.

Monsieur le Maire : Monsieur KLINGER-ZIND, le PPI a été fait en équilibre, donc on va sur ce qui a été dit. Comme dit ce sont des projets, il peut y avoir des modifications. C'est une prévision. Vous qui siégez à Colmar Agglomération, vous voyez les investissements qui ne se font pas. Tout simplement.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Après sur la liste, on découvre des choses : on nous présente la restauration de la mairie annexe de Logelbach, en commission de travaux on ne nous en a pas parlé.

Monsieur le Maire : Il y a eu la Commission de Finances à laquelle vos représentants ont eu l'occasion de s'exprimer. Ils ont eu ce tableau le 3 novembre. Aujourd'hui nous sommes le 18.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : On fait des commissions de travaux, normalement on commence par le début. On travaille d'abord le projet avant de parler de financement.

Monsieur le Maire : A chaque commission de travaux on parle de tous les projets.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Je n'ai jamais entendu parler de la mairie par exemple et de ces 150 000 euros.

Monsieur le Maire : C'est quelque chose que l'on vient de découvrir.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : A la dernière commission de travaux, on n'en a pas entendu parler. C'est dommage de ne pas développer ce point. Ensuite je prends un autre point, les déplacements doux. On nous a

parlé d'une étude sur cela, maintenant il y a la réalisation d'un plan pour l'année qui vient, on n'a d'ailleurs jamais entendu parler de ce résultat d'études. On ne sait pas de quoi on parle. On découvre des choses alors qu'on n'a pas travaillé tout ça en commission.

Monsieur le Maire : Je vous le rappelle que c'est un prévisionnel, ça veut dire que tous ces sujets là si on les garde on va les travailler, c'est normal. On les met comme ça, et ensuite on les travaille. Si on ne met pas des chiffres en face, vous allez construire des projets qui vont valoir 4 ou 5 fois plus. On a au moins déjà une orientation budgétaire. Les orientations budgétaires sont là pour ça.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Oui, budgétaire. Ensuite, il y a un raisonnement sur l'acquisition d'une balayeuse, 130 000 euros. Je pense qu'elle n'est pas vieille mais elle a servi. C'est une réflexion si on ne peut pas la mettre en commun avec Colmar Agglomération ?

Monsieur le Maire : Ça a déjà été discuté à Colmar Agglomération.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Fut un temps oui. Mais les choses évoluent.

Monsieur le Maire : Colmar Agglomération ne peut pas assumer pour toutes les communes. Vous avez vu que dans notre commune, pour le personnel de propreté, on a une personne et demi. La balayeuse tourne tous les jours. C'est important de la changer avant 2025. Vous changez bien votre voiture. C'est quelque chose qui sert tous les jours. J'ai déjà des communes qui m'ont demandé.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Oui voilà, donc ça peut se faire.

Monsieur le Maire : Monsieur KLINGER-ZIND, moi je gère ma commune. Je ne vais pas aller gérer une autre commune, prêter du personnel avec une machine alors que nous, on aurait une commune sale, car pendant ce temps-là, il ne serait pas en train de nettoyer chez nous.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Vous n'avez pas fait une étude en tout cas pour savoir s'il y a moyen de le faire faire par un prestataire.

Monsieur le Maire : C'est uniquement prévisionnel. Ce n'est pas sûr que cela soit fait. Il y aura des études qui seront faites au bon moment. Il faut bien que l'on présente un budget prévisionnel jusqu'en 2025.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : D'accord.

Monsieur le Maire : On a essayé d'être le plus juste possible pour le présenter, ensuite il y aura des discussions sur les différents projets et achats. C'est un PPI. J'espère que vous ferez la même remarque à Colmar Agglomération quand ils présenteront leur budget.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Je fais les remarques que je veux Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas. J'ai une autre question. Je n'ai pas vu l'acquisition du terrain à côté du cimetière, l'enveloppe de l'acquisition foncière est assez réduite sur l'ensemble du budget, qui était un projet qui date de plusieurs années avec la rue Joffre. Il y a un avenant au marché pour faire ce parking ?

Monsieur le Maire : Le parking sera fait, mardi prochain je signe le terrain.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : C'est une bonne nouvelle. Mais ces travaux-là, ils sont englobés dans quoi ?

Monsieur le Maire : Dans les restes à réaliser.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Ah ils étaient déjà budgétisés ?

Monsieur le Maire : Ça faisait partie du marché de travaux de la rue Joffre.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : C'était mes questions sur l'investissement. J'ai une question sur le fond de compensation de TVA, il est indiqué à 175 000 euros pour 2022. Alors la base c'est toujours la même c'est sur les investissements des années précédentes, soit 15,7% il me semble, et vous nous avez indiqué qu'en 2021 on aurait 3 millions d'investissement. Ça veut dire qu'on aurait un fond de compensation de 450 000 et pas de 175 000. Je ne sais pas où est l'erreur.

Monsieur le Maire : La TVA c'est en fonction des travaux qui ont été menés en 2021.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Soit les investissements de l'année précédente. Et l'année précédente on avait 3 millions. Donc on devrait être autour de 450 000 euros en fonds de compensation. Donc d'où sort ce chiffre ? L'adjointe peut sans doute y répondre.

Monsieur le Maire : Les 175 000 euros de TVA correspondent à quoi ? Monsieur HAFFNER dit qu'il n'y a pas tout qui est pris en compte.

Monsieur Dominique HAFFNER : Il y a des dépenses qui ne sont pas dans le fond de compensation TVA, qui ne sont pas prises en compte. Aujourd'hui on est aux alentours de 1,8 millions de dépenses. C'est pour cela qu'on a mis que 175 000 euros.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Sur l'investissement ?

Monsieur Dominique HAFFNER : Par exemple aujourd'hui, les travaux dans les églises ne sont pas pris dans ce fond de compensation. Ils ont demandé les bilans des Conseils de Fabrique, ils ont vu qu'ils avaient des moyens donc c'est à eux de payer et ce n'est pas à nous.

Monsieur le Maire : Pour l'Eglise je ne veux pas faire payer le Conseil de fabrique, ils ont refait l'intérieur et nous ont rien demandé, donc on a aucune raison de leur demander quelque chose pour l'extérieur.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Denis ARNDT : Je veux juste rajouter quelque chose par rapport à la commission de travaux, concernant l'annexe de Logelbach. On a remarqué la présence d'humidité. On arrive en fin d'année, et il fallait mettre un chiffre prévisionnel. Il faut que l'on fasse venir quelqu'un car il y a des infiltrations d'eau mais je ne peux pas vous dire d'où ça vient, ce qu'on doit faire ... On a prévu quelque chose au budget car l'année se termine. Dès que j'aurais les éléments, je vous en ferai part à la prochaine commission de travaux. Concernant la balayeuse, il faut savoir qu'elle sort tous les jours chez nous : on a Wintzenheim, Logelbach, La Forge. Je ne vois pas comment on pourrait faire dans une autre commune. Avant d'acheter la balayeuse, on s'est renseigné auprès de Colmar Agglomération et c'était mission impossible car ils n'arrivaient pas à satisfaire un balayage régulier comme on le fait car ça prend du temps.

Monsieur le Maire : Ce qui pourrait être fait, c'est de dire qu'on doit acheter une balayeuse en 2025, on regarde si une commune en a aussi besoin, et de voir si on peut faire une commande groupée et obtenir un prix intéressant. On le fait déjà à Colmar Agglomération pour l'électricité, on a fait un appel commun aux communes qui étaient intéressées.

On passe au vote.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 03 novembre 2021,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget principal 2022 ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DES ANTENNES COMMUNAUTAIRES DE TELEVISION DE WINTZENHEIM (RMACTW)

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont diminué. Le déploiement de la fibre entraîne une baisse constante des abonnés soit 553 abonnés en 2021 :

- 2020 : - 28 abonnés
- 2021 : - 37 abonnés

En conséquence, les recettes de fonctionnement ont légèrement diminué de 3 300 €. Toutefois, le résultat de la section de fonctionnement devrait rester excédentaire de 25 000 €.

Les perspectives budgétaires 2022 sont les suivantes :

- Les recettes de fonctionnement attendues seront de l'ordre de 52 500 €.
- Le prix de l'abonnement resterait identique.
- Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 30 000 €.
- Aucune dépense spécifique n'est à prévoir pour l'entretien du réseau.
- La même société assurera le service de maintenance en 2022.

Les dépenses d'investissement à prévoir sont :

- le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau pour 16 000 € ;
- les achats de divers amplificateurs, et selon le besoin, la mise aux normes des réseaux.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : La sous-station du Dojo, est-ce qu'on va la faire en 2022 ? D'autre part, quels sont le devenir de ce terrain communal ? On n'a rien vu dans le DOB, donc quelle est la réflexion menée sur ce terrain ?

Monsieur le Maire : Monsieur CAMPITELLI répondra pour les travaux, je répondrais pour le Dojo.

Monsieur Ludovic CAMPITELLI : Concernant la sous-station a déplacé effectivement, on en parle depuis l'année dernière. Si vous n'habitez pas très loin, en descendant dans le sens Munster-Colmar, vous avez constaté sur votre droite, à la limite de la propriété, qu'il y a des coffrets qui ont été posés. Ces coffrets sont prêts pour accueillir toute la logistique qui est en partie enterrée du Dojo, mais il faut savoir que tout cela fonctionne avec de l'électricité. On nous demande 40 000 euros pour avoir du courant car la Régie ne va pas prendre l'électricité du Dojo puisqu'il est destiné à être démolie. Nous avons trouvé un accord avec ENEDIS, à savoir la pose d'un poteau bois provisoire avec du courant provisoire à hauteur de 1250 euros, de façon à alimenter l'armoire électrique, qui elle alimentera les amplificateurs qui sont déjà en place dans les coffrets.

Je laisse le Maire répondre pour la suite.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne le devenir du Dojo, je crois que j'ai été clair dans les différentes réunions que j'ai eues. C'est un bâtiment qui est amené à disparaître. Nous n'avons pas dépensé autant pour le pôle d'arts martiaux, pour restaurer ce bâtiment-là qui est complètement pourri. Les membres du judo et du karaté étaient vraiment contents de déménager car il y avait de des infiltrations partout. C'est humide. On avait déjà essayé d'ouvrir tout autour et d'isoler. C'est donc un bâtiment qui va disparaître, son devenir ? On réfléchit. On peut passer au vote.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 03 novembre 2021,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget annexe ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires du budget annexe 2022 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET ANNEXE CONSTRUCTION GENDARMERIE

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La commune de Wintzenheim va porter le projet de construction d'une gendarmerie comprenant des locaux de services techniques, ainsi que 19 logements.

Par délibération du 10 septembre 2021, le conseil municipal a créé un budget annexe relatif à ce projet dans la mesure où à terme, des loyers seront versés par l'Etat et constitueront une ressource propre.

La location de la nouvelle gendarmerie rapportera un loyer annuel de l'ordre de 240 000 €. Toutefois, ce loyer sera perçu quand les locaux seront occupés. Cela suppose que des dépenses seront engagées alors que les recettes attendues ne seront pas encaissées.

Le budget de fonctionnement en 2022 sera limité au remboursement des intérêts de l'emprunt.

Les dépenses prévues en investissement pour la nouvelle gendarmerie (en TTC) sont les suivantes :

- Acquisition du terrain : 850 000 €
- Démolition : 145 000 €
- Maitrise d'œuvre : 750 000 €
- Travaux : 5 200 000 €
- Frais annexe – Assurances Dommage ouvrage : 150 000 €
- SPS – contrôle technique – études : 70 000 €
- Aléas : 150 000 €

Soit un total des dépenses estimé à 7 315 000 €.

La dette transférée du budget principal serait de 4 000 000 € sur les 7 000 000 € de l'emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges à taux fixe de 0.65% et d'une durée de 20 ans.

L'annuité de l'emprunt serait d'environ 224 000 €.

En plus de l'emprunt, les recettes attendues seraient les subventions de l'Etat et des autres partenaires.

Enfin, afin d'équilibrer l'opération en investissement, un autofinancement du budget principal à hauteur de 2.000.000 € est envisagé en cours d'opération selon les besoins entre 2023 et 2025.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Pour les intérêts de l'emprunt, il n'y a pas le montant. Et précédemment dans le DOB du budget général, on a parlé de 20 000 euros pour le nouvel emprunt de 7 millions. Il est déjà réparti entre les 3 et les 4 points. Mais là on n'a pas le montant des emprunts pour l'année entière ?

Monsieur le Maire : 24 000.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Pourquoi c'est 20 000 ? Ça ferait à peu près 24 000 euros.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Ensuite, ça serait intéressant d'avoir un échéancier ou une prévision des dépenses des années à venir, comme vous l'avez fait pour le budget général. Cela permettrait qu'on ait une vision du déroulé de cette opération.

Monsieur le Maire : Pour l'instant c'est difficile, on a déjà acheté le terrain, la gendarmerie a donné un avis favorable et le préfet a donné un avis favorable. Maintenant ça doit avoir l'agrément de principe. Combien de temps ça doit durer ? Quand est-ce qu'on va pouvoir lancer les travaux ? C'est difficile à dire aujourd'hui. Dès qu'on saura quand commencent les travaux, on indiquera pour chaque année le coût que ça aura. Pour l'instant c'est flou, on essaye de faire accélérer les choses mais c'est compliqué.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : J'ai une autre question concernant l'emprunt, le fait de l'avoir fait passer de 3 millions sur la part de la gendarmerie à 4 millions. On garde le même budget, mais ça veut dire qu'il y a des financements qui sont perdus, puisque votre projet était financé le 8 avril en commission réunie, avec un emprunt de 3 millions. Aujourd'hui j'aimerais comprendre pourquoi 4 millions d'emprunt.

Monsieur le Maire : C'est pour aligner les remboursements aux loyers versés par l'Etat. C'est un budget autonome.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Je ne comprends pas le rapport.

Madame LEVI-TOPAL : On a aligné la dépense à la recette. C'est un budget annexe qui est autonome qui va se nourrir de ses propres ressources, et ce sera les loyers. Les 240 000 euros annuels prévus de loyers de l'Etat, on trouve en face une dépense de 224 000 euros qui va correspondre au final au remboursement de l'emprunt. C'est le principe du budget annexe.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : On ne mettra pas 2 millions alors, 1 million suffira. On a 1 million en trop dans l'opération. Je prends l'opération que vous nous avez présenté le 28 avril : 3 millions d'emprunts, 800 000 de l'état, DETR 300 000, fonds de concours 300 000 de Colmar agglomération, le fond de compensation de TVA pratiquement 1 million... Vous arrivez à un autofinancement de 1.7 million.

Madame Caroline LEVI-TOPAL : Pour rappeler les mécanismes budgétaires, je vous rappelle que toutes les dépenses même si on récupère la TVA, elles sont toutes indiquées en TTC.

Monsieur le Maire : Oui justement.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Donc ce budget n'était pas tout à fait...

Madame Caroline LEVI-TOPAL : Il était présenté hors taxes, là il est présenté TTC. Il faut bien équilibrer à un moment donné dans les instructions budgétaires, les recettes et les dépenses.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Donc c'est pour compenser la TVA ?

Madame LEVI-TOPAL : Ça ne va pas vous coûter plus cher, c'est les mécanismes de la TVA. L'opération n'est pas plus onéreuse.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : D'accord. Vous voulez financer la TVA et ensuite être remboursé.

Monsieur le Maire : Il faut le financer et ensuite on sera remboursé.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Oui ça j'avais vu.

Madame LEVI-TOPAL : En sachant que c'est aussi l'idée d'avoir un compte administratif qui sera à un moment donné déficitaire. Ça a été vu avec le trésorier général qui est parfaitement au courant car la majorité des gendarmeries construites par les communes ont de toute façon un compte déficitaire puisque les loyers sont perçus seulement quand les gendarmes occupent les logements.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Ah aussi !

Monsieur le Maire : On a vu cela avec le percepteur.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Enfin là il est bénéficiaire vu qu'on a déjà mis l'emprunt dessus.

Monsieur le Maire : Le mécanisme fera qu'à un moment donné on sera déficitaire.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : L'achat du terrain a été fait ? On est propriétaire ?

Monsieur le Maire : Oui, on a signé il y a trois semaines. Il faut attendre pour qu'on prenne possession uniquement quand tout sera transcrit. Mais on a déjà la clef. Je vous proposerai d'ailleurs une date de visite, le 27 novembre à 11h. Cela avait été demandé.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : D'accord, merci.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 03 novembre 2021,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget annexe ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires du budget annexe 2022 de la nouvelle gendarmerie telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. DELEGATION AU MAIRE POUR FIXER LES TARIFS DE VENTE DE BOIS

Rapporteur : Dominique HEROLD

Suite à l'intervention des élèves de la filière forêt du Lycée Louise Weiss de Sainte Marie aux Mines pour sécuriser le parc de la Forge, de nombreux arbres ont été coupés. La commune dispose donc de bois de

chauffage et de bois d'œuvre susceptibles d'être vendus. Le volume estimé est de 15 m3 de bois d'œuvre et de 50 m3 de bois de chauffage.

Il y a donc lieu de fixer un prix de vente pour ce bois non débardé. Après vérification et expertise auprès des différents intervenants (Gardes forestiers, Coordonnateur du CFA de Sainte Marie aux Mines, Scieurs), les prix seraient les suivants :

- 55 € le m3 de bois d'œuvre,
- 12 € le m3 de bois de chauffage.
- 30 € le stère pour le bois de chauffage façonné et enstéré.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer les prix tels que ci-dessus précisés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Dominique HEROLD : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire : Il y a une question qui a été posée, à savoir si on pouvait faire une vente aux enchères ? Ce qui voudrait dire que ça ramènerait un peu plus. C'est possible ?

Monsieur Dominique HEROLD : C'est-à-dire que ce sont des prix de départ. En fonction des variations qu'ils pourraient y avoir, on pourra augmenter le prix. En sachant que nous, on fera venir un scieur, et en fonction de ce qu'il va nous proposer, on verra si les tarifs sont intéressants ou pas.

Monsieur le Maire : Donc on aurait dû ajouter qu'ici ce sont les prix de départ, et qu'ils seront vendus aux enchères ? Il faut le modifier, car si on fixe un prix au conseil municipal, on est obligé de suivre ce prix-là. Il faudrait tourner la phrase différemment. Je ne sais pas comment cela peut se passer. Madame LEVI-TOPAL ?

Madame Dominique SCHAUFFAUSER : Le prix est hors taxes aussi.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Caroline LEVI-TOPAL : Les démarches pour une vente aux enchères sont complètement différentes, c'est une autre procédure.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : On pourrait faire une délibération maintenant, mais sans mettre de montant. On aimerait vendre, et faire une délibération quand on aura vendu. Car si on a un montant et que l'on ne le respecte pas...

Monsieur le Maire : Est-ce possible ? A partir du moment que le conseil municipal délibère sur un prix, on est obligé de le respecter. C'est pour cela que je posais la question des enchères : on prend ce prix de départ et on peut monter jusque 70,80. Je ne sais pas si on peut ajouter un prix de départ.

Madame Caroline LEVI-TOPAL : Alors, il y a une solution à votre problème. Il faut déjà savoir que la procédure des enchères est beaucoup plus compliquée que cela. Par contre si vous voulez fixer un prix selon ce que l'on vous propose sans passer aux enchères, dans ces conditions, le plus simple serait de passer par une délégation au Maire pour fixer les tarifs de bois. Fixer un prix-seuil ne marchera pas. En termes de tarifs, c'est soit le conseil municipal qui le fixe de façon ferme, soit c'est une délégation au Maire qui par arrêté pourra le fixer.

Vous pouvez dire que ces tarifs-là sont une proposition, une évaluation, et s'appuyant sur l'article L21.2222 du CGCT, vous donnez délégation au Maire pour fixer les prix de vente qui seront donnés dans cette circonstance.

Monsieur le Maire : Il faut la retirer ?

Madame Caroline LEVI-TOPAL : Non, on peut la modifier, on dit que c'est une proposition et dans le délibéré on y marque « il est proposé au conseil municipal de donner délégation au Maire de fixer les tarifs... ».

Monsieur le Maire : Est-ce que cela vous va ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Oui, pas de soucis. Juste une question, du coup, il faudrait peut-être communiquer auprès des habitants pour qu'ils sachent qu'il y a du bois à acheter. Et justement quand on parle de tarif, cela fait deux ans que l'on ne passe pas de tarifs pour l'année suivante : vous savez les tarifs des salles, des cimetières... Tant qu'on ne les passe pas, ils sont inchangés normalement ?

Madame Caroline LEVI-TOPAL : C'est une délégation du conseil municipal au Maire.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Est-ce qu'ils ont bougé ou pas ? On n'en sait rien.

Monsieur le Maire : Non, ils n'ont pas bougé.

Madame Caroline LEVI-TOPAL : Si jamais ils bougent, nous sommes obligés de les mettre dans le compte-rendu des décisions.

Madame Carine NAGL : Tu parles de 60 arbres, ils ont quoi ces arbres ? Ils sont cassés ? Ils ont un problème ? Car 60 c'est énorme.

Monsieur Dominique HEROLD : C'est une purge d'arbres. C'est-à-dire que ce sont des arbres qui sont en mauvais état. Dans tous les cas si on veut ouvrir le parc au grand public, on est obligé de le sécuriser. C'est toute la difficulté, car on n'est pas dans un milieu forestier, on est dans un parc privé de la commune. On a par exemple un Sequoia qui est complètement sec et d'autres arbres qui le sont aussi. Il faut les enlever.

Monsieur Benoit FREYBURGER : Il y a des acacias qui sont morts, on ne va pas les laisser.

Monsieur Dominique HEROLD : On a aussi un cèdre qui a souffert durant la dernière tempête, il y a tout un côté qui est arraché. On est contraint de les abattre, ce n'est pas de toute gaieté de cœur.

Madame Carine NAGL : 60 ça me paraît énorme pour l'endroit.

Monsieur Dominique HEROLD : Non, il y a quand même 14 hectares.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Petite question, dans le délibéré il y a marqué « ils ont été coupés », là on parle de « ils seront coupés ».

Monsieur Dominique HEROLD : Ils seront coupés. Les travaux d'abatage devaient commencer la semaine dernière, mais ils ont été reportés début décembre.

Monsieur le Maire : Pour rassurer Madame NAGL, vous savez bien qu'on enlève un arbre quand il le faut. Le diagnostic a été fait, et quand j'ai entendu ça j'ai aussi trouvé cela impressionnant. Mais quand on m'a donné les arguments, il y a des arbres qui sont malheureusement pourris. On a d'ailleurs travaillé avec l'Agence de l'eau car nous avons un problème d'alimentation en eau et c'est pour cela que les arbres meurent. Ils font des travaux en haut de la turbine donc il manque d'eau dans le parc. Monsieur HEROLD travaille là-dessus pour régler ce problème.

Monsieur Dominique HEROLD : Pour nous c'est une des conditions aujourd'hui, si on veut replanter des arbres et créer un verger, on pourra le faire que sous condition qu'il y est de l'eau, sinon ce n'est pas la peine.

Monsieur le Maire : C'est un gros sujet qu'on a déjà abordé avec le Syndicat Fecht Amont et le Parc des Ballons. C'est assez important. Je fais confiance à Dominique pour régler ce problème-là. Peut-on approuver la délibération avec les modifications que l'on vient de dire ?

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de charger Monsieur le Maire, par délégation et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les tarifs de la vente de bois,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE WINTZENHEIM

Rapporteur : Daniel LEROY

Suite aux problèmes budgétaires rencontrés au 1^{er} semestre 2021 avec l'association sportive de Wintzenheim, il avait été décidé de surseoir au versement de la subvention annuelle dans l'attente d'un réajustement de la tenue des comptes.

Depuis leur élection au comité directeur de l'ASW, le nouveau Président et son Trésorier ont su faire preuve d'une gestion rigoureuse dans la tenue des comptes.

Des critères d'attribution appliqués à l'ASW résultaient une subvention de 1000 €.

Monsieur Daniel LEROY : Nous avons décidé avec le Maire d'attendre quelques mois pour voir comment les choses allaient se passer, et on a demandé à l'association de nous fournir des bilans provisoires pour suivre l'évolution de leurs comptes avec la nouvelle équipe. Chose faite, la nouvelle équipe tient les comptes de façon très rigoureuse avec une comptabilité remarquable comme dans une entreprise. On peut savoir d'où vient chaque centime, qui rentre et qui part, ce qui n'était pas le cas avant. Nous sommes maintenant rassurés.

Sur le plan sportif tout va bien comme l'an dernier, et c'est ce qui nous conduit à leur donner la subvention comme toutes les associations. C'est un bon exemple aujourd'hui avec son équipe qui survole son championnat, on a plus d'histoires de bagarres sur les terrains, plus de recors de cartons quand ils jouent. Pour l'instant, tout va bien, et on voudrait qu'ils bénéficient de cette subvention comme toutes les autres associations pour les aider à recruter chez les jeunes. Car s'il n'y a pas de jeunes, un jour ou l'autre il n'y aura plus d'équipe, et cela risque d'être compliqué.

On leur propose de leur attribuer une subvention de 1000 euros. C'est un calcul qui est instauré par les règles d'attribution de subvention de fonctionnement. Il n'y a pas de subvention exceptionnelle au sens où il n'y a pas de projet qui a été soumis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer à l'ASW une subvention de 1000 € pour l'année 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. ATTRIBUTION DE L'ACTIF NET DE « WINTZENHEIM ECHANGE » SUITE A SA DISSOLUTION

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

L'Association de Jumelage avec Möhnesee « Wintzenheim Echange » s'est réunie le 13 juillet 2020 en assemblée générale extraordinaire pour statuer sur sa dissolution.

Par délibération du 23 mai 2020, un comité municipal de jumelage avec Möhnesee a été créé. Wintzenheim Echange ayant le même objet, il est paru logique de dissoudre l'association.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents de dissoudre l'Association et d'attribuer l'actif net, à savoir 11 545,25 € à la Ville de Wintzenheim en application de l'article 20 de ses statuts ainsi que 46,52 € d'intérêts annuels issus du Livret A. Cette somme sera encaissée en section de fonctionnement en recettes à l'article budgétaire 7788 de la Ville de Wintzenheim. Cette somme doit financer des actions en faveur des relations entre les communes de Möhnesee et de Wintzenheim.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Est-ce que l'association s'est réunie depuis le 23 mai ? On ne sait rien de ce qui se passe dans ce comité. Est-ce que ce serait possible de savoir les travaux qui sont réalisés ? Ou d'en avoir un compte-rendu ?

Monsieur le Maire : On pourra vous en faire part pour le prochain conseil municipal, la rencontre que nous avons eu avec la nouvelle Maire à Möhnesee. J'ai souhaité la rencontrer et elle aussi. J'ai fait le déplacement au mois d'août. On pourra vous faire le compte rendu sans soucis.

Madame Lucette SPINHIRNY : Je peux vous répondre tout de suite car j'ai accompagné le Maire. Les projets actuels sont les projets qui étaient prévus pour l'année passée et qui n'ont pas pu être menés à terme suite à la pandémie.

Nous reconduisons les mêmes projets en espérant les mener en 2022. Le premier projet est l'échange entre les jeunes de Möhnesee et les jeunes du conseil municipal qui aurait lieu pendant la deuxième semaine des congés de printemps, à savoir que les allemands viendraient à Wintzenheim le lundi de Pâques. Mais tout reste en point de suspension.

Je voulais en profiter pour remercier les présidents successifs de cette association : Olivier PILOTELLE, Claude KLING et Marc LISCHER ainsi que les membres de l'association qui se sont investis durant toutes ces années, mais nous pensons continuer à l'échelle communale.

Monsieur le Maire : Merci. Nous avons eu de très bonnes relations avec Madame la Maire. Nous avons été très bien reçus.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution de la somme de 11 545,25 € à la Ville de Wintzenheim en application de l'article 20 de ses statuts ainsi que 46,52 € d'intérêts annuels issus du Livret A,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE N°64 SECTION 60

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Madame Christel Ladwain est propriétaire d'une parcelle boisée au lieudit « baerental », cadastrée section 60 n° 64 d'une contenance de 4,47 ares.

La propriétaire n'est plus en mesure de l'entretenir et les propriétaires attenants à sa parcelle ne sont pas acquéreur.

La commune se rendrait acquéreur de la parcelle pour un montant de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** acquérir la parcelle 64 - section 60 d'une surface de 4,47 ares pour un montant total de 200 €, hors frais de notaire, à Madame Christel Ladwain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Plan de la parcelle forestière section 60 n° 64

23. INFORMATIONS

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

WINTZEDIS – M. RAZER Bruno : Extension du « Drive », Aménagement et extension réserves avec modif. De la répartition des surfaces, extension du labo boulangerie, remplacement des verrières et réfection de façades, 12 rue Herzog – LOGELBACH

M.ARMINDO Joaquim : Construction d'un ensemble immobilier composé de 2 bâtiments, route de Colmar/rue Dr Paul Pflimlin – WINTZENHEIM

CABINET ARCHITECTE – M.GAAB Pierre : Construction de 2 maisons individuelles, rue René Schmitt – WINTZENHEIM

M.TISSERAND Phillipe : Construction de deux bâtiments distincts, 24 rue Feldkirch – WINTZENHEIM

Mme.KUANG Weilin : Pose de 2 fenêtres de toit, 14 rue Neuve – WINTZENHEIM

M.DELATTRE Stéphane : Pose d'une fenêtre de toit, 8 rue Aloyse Meyer – WINTZENHEIM

CHEZ YANN LE BOULAIRE – GEOMETRE – Mme. BAUR Marie : Division foncière, 49 rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

Mme. BAUR Marie : Création d'un terrain à bâtir avec implantation d'une maison individuelle, 49 rue Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M.LHUILLIER Benjamin : Démolition de deux abris de jardin, 17 rue de la Chapelle – WINTZENHEIM

M.MARTIN Cédric : Construction d'une maison individuelle avec garage, 16 rue du Bouleau – WINTZENHEIM

M.ANCEL Germain : Remplacement de la haie existante par une clôture, 4 rue Neufeld – WINTZENHEIM

M.YESIL Tucan : Isolation et ravalement de façades + changement des menuiseries extérieures, 54 route de Colmar – WINTZENHEIM

SCI JNCP, M. TISSERAND Philippe : Transfert de permis, 24 rue Feldkirch – WINTZENHEIM

VF2S, M. BAUMGARTNER Robert : Réfection de la façade et remplacement des menuiseries extérieures, 38 rue Clémenceau – WINTZENHEIM

WINTZEDIS – M.RAZER Bruno : Installation d'un caisson préfabriqué pour une activité de laverie automatique, 12 rue Herzog – LOGELBACH

ADOR SARL – M.ADOR Jerome : Division foncière, 10 route de Turckheim – LOGELBACH

M.JUNG Arnaud : Remplacement de la clôture et pose d'un portillon, 24 rue des Remparts – WINTZENHEIM

CLUB VOSGIEN – M. LINCKS Jean-Marc : Réfection partielle de la toiture du chalet, route des 5 châteaux – WINTZENHEIM

Mme. ALTHUSER Valérie : Isolation et ravalement de façades, 5 route de Colmar – WINTZENHEIM

BANQUE POPULAIRE D'ALSACE – M. PELLENZ Pascal : Pose d'un auvent au-dessus du distributeur automatique, 8 rue Clémenceau – WINTZENHEIM

M. HEIMBURGER Pascal : Réalisation d'un muret et d'une clôture : 39 rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. BITSCHENE Christian : Mise en place d'un abri voiture, Lieu-dit Aspach La Forge – WINTZENHEIM

M. FLEITH Nicolas : Construction d'une maison individuelle avec garages, 6 rue des Acacias – WINTZENHEIM

M. BUCHER Francis : Démolition du mur de clôture + création de 3 places de parking + création d'une clôture + aménagement paysager, 8 rue Caroline Blinder – WINTZENHEIM

M. MANSOURI Saïd : Transformation d'un garage en habitation, 20 route de Turckheim – LOGELBACH

M. MAIO Carlos : Déplacement d'une piscine à 3M de la limite séparative au lieu de 4M, 3 rue des Lilas – WINTZENHEIM

CABINET DE KINESITHERAPIE PHYSI HOME – Mme. LEMAN Valentine : Installation d'une climatisation avec une unité extérieure, 1 rue des Cotonnades – LOGELBACH

Mme. LEROY Blandine : Construction d'une maison individuelle avec garage, rue du Muscat, WINTZENHEIM

M. SERGEANT Yannick : Pose de chiens-assis + Velux et réfection de toiture, 14 rue principale – LA FORGE

ISOLATIONS RAUSCHMAIER – Mme. JULIOT Astrid : Isolation et enduit de finition des façades, 17 rue des frères Widal – WINTZENHEIM

M. LHUILLIER Benjamin : Extension d'une maison, 17 rue de la Chapelle – WINTZENHEIM

M. BIRLING Christophe : Ravalement de façades, 9 rue Muhlfeld - WINTZENHEIM

Manifestations : Daniel LEROY

NOVEMBRE 2021

19	17h à 22h	Salon des vins VINOMEDIA – Halle des fêtes
20	10h à 21h	
21	10h à 19h	
21	10h 11h30 17h	Messe pour l'inauguration de l'Eglise St Laurent suite aux travaux – Eglise St Laurent Vin d'honneur – Gymnase scolaire Veillée spirituelle en musique – Eglise St Laurent
26	19h à 22h	Projection du film « Nothing to Hide » suivi d'un débat par la MJC du Cheval Blanc – Auditorium de l'Arthuss
27	20h	Concert de l'Ecole de musique et de danse « Tour du monde en 80 minutes » - Auditorium de l'Arthuss
27 et 28		Brocante- Halle des fêtes
28	17h	1 ^{er} concert du Clair de Noël de la Chorale Atelier Cœur des amis de la Chapelle Herzog – Eglise de Logelbach
DECEMBRE 2021		
01	20h	Concert Sara Buffler Solo – Auditorium de l'Arthuss
03	14h à 19h	Marché de Noël. Inauguration le 03/12 à 17h – Halle des fêtes
04 et 05	10h à 19h	
04	20h30	Concert de Noël Desidela – Eglise de Logelbach
04	11h à 15h	Inscriptions Espace d'animations de l'Arthuss – Auditorium de l'Arthuss
06	16h à 19h30	Don du sang – Halle des fêtes
15	15h	Spectacle jeune public – Cie les Imaginaires – Y aura-t-il de la dinde pour Noël ? – Auditorium de l'Arthuss

Monsieur le Maire : Je vais passer aux questions qui m'ont été posées. Je lis d'abord la question et ensuite la réponse.

Après relecture du règlement intérieur, les questions doivent être transmises 48 heures avant (soit 2 jours ouvrés), une transmission le Mercredi 8 septembre à 17 heures, pour le vendredi 10 septembre à 19 heures, nous sommes dans le respect du règlement intérieur.

Question 1 :

On n'a pas le même règlement intérieur vous et nous.

En réponse, je vous confirme que vous ne respectez pas le règlement intérieur.

Comme vous le précisez, le règlement intérieur précise « 48 heures avant (soit 2 jours ouvrés) ». Cela signifie « 48 heures correspondant à 2 jours ouvrés » et non « 48 heures ou 2 jours ouvrés ».

Un jour ouvré correspond aux jours effectivement travaillés dans une entreprise ou une administration (généralement du lundi au vendredi inclus), à l'exception des jours fériés habituellement non travaillés.

Ce qui veut dire que pour un conseil le vendredi, les questions sont à déposer avant le mardi minuit, à condition que le mercredi et le jeudi ne soient pas fériés. L'objectif est de laisser le temps aux services de rassembler les éléments de réponse.

Je vous demande de respecter le règlement. Je ne discute plus, on n'est pas d'accord.

Question 2 :

Concernant le budget, certaines dépenses nous ont interpellées :

Page 33 : Nous constatons une dépense de 3.337,20 € pour des travaux sur un bâtiment neuf (le périscolaire de Logelbach). Pouvez-vous nous donner plus d'explications ?

La réponse est la suivante : L'assurance dommages-ouvrage SMABTP est intervenue pour des malfaçons dans les travaux du groupe scolaire (les WC ne fonctionnaient pas correctement).

La SMABTP a versé à la commune 9 091.75 € pour les réparations. De ce fait la commune a payé en partie les travaux aux entreprises :

- Multisols pour 1 334.04 € (pas encore payé)
- SAS MARQUES pour 2 652.00 € (mandat 1857 bordereau 234 du 05/08/2021)
 - ROSE fils pour 3 337.20 € (mandat 1949 bordereau 243 du 23/08/2021)
 - THEISSEN pour 1 768.51 € (pas encore payé)

C'est la réponse que je peux vous donner.

Question 3 :

Page 36 : tasers et pistolets : nous avons été étonnés de voir que notre police municipale est maintenant armée. Même si la décision appartient au Préfet, une information à huit clos aurait pu être faite à l'ensemble des conseillers

(et peut-être que certains conseillers l'ont découvert avec ce mail !). Nous avons constaté une dépense de 3471,90 € et 6.533,96 €. Pouvez-vous nous communiquer le nombre d'équipements par policiers municipaux ? Les formations et l'assermentation sont-elles déjà eues lieu ? Les locaux sont-ils adaptés ? Les entrainements couteux et réguliers sont-ils programmés ?

La réponse est la suivante : La dépense de 3 471.90 € correspond à l'achat de 4 pistolets Glock 17, les étuis et munitions et le tube à sable.

La dépense de 6 533,96 € correspond à l'achat de 4 caméras piéton, d'un Taser, d'une bombe lacrymogène grande capacité. La commune a eu une subvention de 800 € pour les caméras piétons.

Les formations sont en cours. Toutefois, l'achat de l'armement est nécessaire avant les formations, puisque les agents doivent amener leur propre armement.

Si la formation est concluante, les agents obtiennent une autorisation de port d'armes de la Préfecture.

Une formation annuelle obligatoire est ensuite dispensée pour chaque type d'armement.

Question 4 :

Page 42 : ORANGE-FRANCE. Les sommes de 9020,24 € et 11.642,68 € nous questionnent, pouvez-vous nous indiquer les attributaires de ces équipements ainsi que le détail de ces équipements en téléphone et tablettes ? Nous souhaitons juste rappeler que début 2021 vous avez acheté pour l'ensemble des élus des tablettes Samsung.

La réponse est la suivante : La facture de 9 020.64 € est la facture initiale de Orange correspondant à l'achat des téléphones portables ainsi que les tablettes. Or, aucun prix proposé par Orange ne correspondait au marché signé. Les erreurs de facturation comprises dans cette dernière :

- 8 Iphones SE pour 3 479.04 € montant annulé par un remboursement de Orange de 1 843.20 € et en partie par la facture d'avoir n°73703372 de 1 635.84 €.
- 8 tablettes pour 3 743.04 € montant annulé par l'avoir n°72932520

soit un solde à payer de **1 798.56 €**, virement effectué par la trésorerie.

La facture de 11 622.48 € correspond à une nouvelle facturation des Iphones et des tablettes, mais le prix des Iphones ne correspond pas au marché d'où l'établissement de l'avoir n°73703372 pour un montant de 1 190.40 €.

Soit un solde à payer de **10 432.10 €**, virement effectué par la trésorerie.

Donc il a été payé à Orange la somme de 1 798.56 € + 10 432.10 € = 12 230.66 €

Question 5 :

Sont-elles déjà obsolètes puisque les documents concernant ce Conseil Municipal n'ont pas été envoyés sur les adresses créées lors de la mise en place des tablettes ? Je rappelle que nous avons tous créés une adresse mail « Mairie ».

Le conseil municipal est tout simplement envoyé aux adresses qui ont été transmises par chaque élu au secrétariat général. Certains ont demandé un changement d'adresse, d'autres non.

Voilà les réponses que je peux vous apporter. Le prochain conseil municipal est le 15 décembre.

J'en ai terminé. Avant que vous partiez, j'ai préparé un vin d'honneur dans la petite salle.

Bonne soirée à vous.

Attendez, oui Monsieur Campitelli ?

Monsieur Ludovic CAMPITELLI : Merci Monsieur le Maire. J'aimerais faire une annonce sérieuse concernant les poules de Wintzenheim. Il faut savoir que la France est passée en risque élevé avec la grippe aviaire. Depuis le 4 novembre, un arrêté ministériel est sorti. Cela implique que les propriétaires de poules de la commune en extérieur doivent ou les enfermer ou les mettre dans une clôture recouverte d'un filet pour qu'il n'y ait pas de contact avec les oiseaux sauvages. Si vous avez des voisins qui en ont, n'hésitez pas à leurs en faire part. Merci à Benoit qui va relayer l'information via la police municipale.

Monsieur Benoit FREYBURGER : C'est déjà fait. La police ira voir les personnes concernées.

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision

2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision

3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH	364,28	27/10/2021
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH	105,65	27/10/2021
RECORD PORTES	CONTRAT MAINTENANCE PORTE AUTOMATIQUE POLE MEDICAL LOG	488,4	29/09/2021
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL WINTZ	550,21	27/10/2021
SFIC MULHOUSE	FOURNITURES PERLA POLE MEDICAL WINTZENHEIM	113,81	09/09/2021
WISSON EXPL FOR	FACONNAGE DE BOIS DE CHAUFFAGE	715	16/09/2021
MESURES & Persp	REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE	7800	08/11/2021
GIAMBER 02	CREATION D UN PARKING EN DALLES MEBA ARRIERE DOJO	47802,24	27/10/2021
TOUT 1 PROGRAM	HON ETUDE PROGRAMMATION PRESBYTERE WINTZ EN PERISCOLAIRE	2972,16	27/10/2021
ABIES DECOR	DIVERSES FOURNITURES DE NOEL	19848	27/10/2021
ELECTIS BURKLE	BORNE ENCASTRABLE POUR LE MARCHE	2816,47	27/10/2021
UGAP	4 TABOURETS ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	535,1	27/10/2021
SIGNATURE	PANNEAUX KC1 ET TRIANGLES SITE SPECIAL	388,73	27/10/2021
MISTRAL-01	RENOUVELLEMENT LOCENCE ADOBE CREATION 1 AN	1006,8	27/10/2021
BERNAY GEO	NOTE D'HONORAIRES PONT ROUTE DE ZIMMERBACH	1560	27/10/2021
SVP	HONORAIRES 0110 AU 31122021 CONTRAT INTEGRAL	2144,59	27/10/2021
TEKTO INGENIERI	REPLACEMENT D'OUVRAGE PONT RUE ADOLPHE HIRN DECOMPTE 1	3000	27/10/2021
TEKTO INGENIERI	REPLACEMENT D'OUVRAGE PONT ROUTE DE ZIMMERBACH	1800	27/10/2021
SATD EQUIP	CONTRAT D'ENTRETIEN DIVERS AIRES DE JEUX	2773,2	27/10/2021
JMK	INTERVENTION SUR LE POSTE DE RELEVAGE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	1396,85	27/10/2021
JMK	CURAGE RESEAU RUE SAINT LAURENT	1025,71	27/10/2021
STIHLE SAV	CHANGEMENT DES FILTRES DE LA CENTRALE TRAITEMENT D'AIR	1473,79	27/10/2021
COSEEC	PRESTATIONS MECANIKES TERRAIN HONNEUR DE FOOT	3782,52	27/10/2021
LEBLANC ILLUMIN	DECORATION DE NOEL	1270,49	27/10/2021
ODCVL - COMPTOI	COLO ETE 2021 FONCTIONNEMENT	10337,8	27/10/2021
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA SEPTEMBRE 2021	528	27/10/2021
BOULANGERIE	BRETZELS CHALET ADEIF CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	27,2	27/10/2021
BOULANGERIE	COOKIES BANETTES SANDWICHS JOURNEE TRAVAIL BOIS ETANG CMJ	126,2	27/10/2021
JECKERT	KOUGELHOPF CEREMONIE PLANTATION D'ARBRE POUR ENFANT NE DANS LA COMMUNE	12,8	27/10/2021
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	39,61	27/10/2021
ACIPA	FORFAIT ET MAINTENANCE BROTHER MFC J6947DW	90	27/10/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTIVIRUS ET ANTI SPAM SEPTEMBRE 2021	289,2	27/10/2021
PUBLIMARK	REPIQUAGE DATE SUR BACHE BOURSES BD - MARCHE DE NOEL-HAPPY MIEL	180	27/10/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
HUG METALLERIE	DIVERS TRAVAUX DE METALLERIE	600	27/10/2021
COLMAR EAU	CONTRAT DE NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	198	27/10/2021
COLMAR EAU	CURAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ECOLE ELEMENTAIRE WINTZ	156,7	27/10/2021
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES TERRAIN ANNEXE DE FOOT	987,24	27/10/2021
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION AUTOMNE 2021 TERRAIN ANNEXE FOOT	214,92	27/10/2021
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION AUTOMNE 2021 TERRAIN D'HONNEUR FOOT	501,48	27/10/2021
TP SERVICE	LOCATION MINI PELLE ET ROULEAU VIBRANT	199,79	27/10/2021
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD222FR OCTOBRE 2021	71,48	27/10/2021
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,52	27/10/2021
RUC COLMAR	ALBUMS ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	38,99	27/10/2021
SCOL ART REX	MATERIEL ART PLASTIQUE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	208	27/10/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	678,88	27/10/2021
QUADIENT	CARTOUCHE IS420 440 MAI	298,68	27/10/2021
HORMALYS	COMBINAISON TYVEK 600 PLUS XL	21,29	27/10/2021
BERNER	FOURNITURES GANTS POUR EPI	394,37	27/10/2021
HORMALYS	PELLE POUSSIERE ET BALAYETTE COCO POUR ESPACES VERTS	8,48	27/10/2021
HORMALYS	SECATEURS ETC POUR ESPACES VERTS	39,19	27/10/2021
HORMALYS	SECATEURS ESPACES VERTS	109,51	27/10/2021
HORMALYS	ARROSOIR ET CLE A PIPE POUR ESPACES VERTS	26,47	27/10/2021
SPIELMANN	FOURNITURE FAUX PLAFOND ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	46,51	27/10/2021
LEITZ SARL	LAME CIRCULAIRE HM 24 DENTS	31,12	27/10/2021
LEBLANC ILLUMIN	AMPOULE LED DECOR DE NOEL	223,56	27/10/2021
HEINTZ HEN	CLEF PLATE VACHETTE ETC DIVERS BATIMENTS	666,29	27/10/2021
GEDIMAT	FOURNITURES SABLE SILICE POUR DECORS DE NOEL	93,06	27/10/2021
CLOR RAOUL	FOURNITURES ADHESIF ET FLECHE POLE MEDICAL LOGELBACH	75,6	27/10/2021
BATIBOIS	FOURNITURES DIVERSES DECORS DE NOEL	634,52	27/10/2021
BATIBOIS	FOURNITURES CHANT ET PLACAGE DE CHANT POUR BUREAU	12,38	27/10/2021
BATIBOIS	FOURNITURES PORTES ETC POUR LOCAL VIDEOS POLICE	481,87	27/10/2021
SIGMA KALO	FOURNITURES PEINTURE HYDROVELOUR BLANC POUR 9 RUE HERZOG	278,28	27/10/2021
LA-BS.COM	MATERIEL POUR SON ARTHUSS	113,46	27/10/2021
ELECTIS BURKLE	ENROULEUR HO5VV F 4 PRISES 16A ATELIER	188,75	27/10/2021
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES INSTALLATION VIDEOPROJECTEUR ECOLE EL WINTZ	204,53	27/10/2021
BERNER	FOURNITURES FAST POUR MENUISERIE	12,48	27/10/2021
ADELYA	ULTRA BIO FRESH ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	134,78	27/10/2021
SAGELEC	PRODUIT SAGECLEAN WC PUBLIC	418,13	27/10/2021
m.associés ARCH	CONCOURS MAITRISE D'OEUVRE CREATION ACCUEIL PERISCOLAIRE	18000	21/10/2021
SCHWAB S N	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PPMS ECOLE MATERNELLE WINTZ	15,8	20/10/2021
MULTISOLS	TRAVAUX DE CARRELAGE SANITAIRE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	1334,04	14/10/2021
COCYCLIQUE INGE	MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT RUES HIRN, HAUSSMANN HERZOG	3906,72	14/10/2021
MULTISOLS	TRAVAUX DE CARRELAGE SANITAIRE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	1334,04	14/10/2021
CGED DISTRIBUTI	MAISONNETTE DE NOEL	1569,84	14/10/2021
ALSACE MIC	VIDEOPROJECTEURS BENQ ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	4662	14/10/2021
EST-ARRO	MISE EN PLACE D'UN FILTRE 500 MICRONS TERRAIN DE SPORT	1643,62	14/10/2021
CGED DISTRIBUTI	FOURNITURE D'ECLAIRAGE DE NOEL	611,52	14/10/2021
CGED DISTRIBUTI	MAISONNETTE DE NOEL	788,23	14/10/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
WINTZEDIS	LAVE VAISSELLE CRECHE POM DE REINETTE	352,78	14/10/2021
FIDUCIAL BUREAU	PERFORELIEURS	901,02	14/10/2021
MICHEL ETS	DEBROUISSALLEUSE STIHL ESPACES VERTS	838,96	14/10/2021
MISTRAL-01	RENOUVELLEMENT LICENCE ADOBE CREATION 1 AN	1006,8	14/10/2021
TP SERVICE	REPARATION PIAGGIO PORTER 6778 YK 68	1896,29	14/10/2021
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE GRILLO ESPACES VERTS	1049,68	14/10/2021
METZGER BTP	DEMOLITION ET CREATION D'UN MUR EN LIMITE DE PROPRIETE	7880,16	14/10/2021
CLIMA FROID	REPLACEMENT D'UN CLIMATISEUR BI SPLIT CRECHE POM DE REINETTE	7029,84	14/10/2021
SEDRAP	ALBUMS ET LIVRES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	1224,49	14/10/2021
SIGNATURE	FOURNITURE DE PEINTURE ROUTIERE BLANCHE	1202,4	14/10/2021
ADELYA	FOURNITURES PRODUITS D'ENTRETIEN REFRESH CLEAR	1160,78	14/10/2021
TP SERVICE	IMMATRICULATION NACELLE NEW ESK GB 336 QW	265,76	14/10/2021
FLORENTZ	KNACK SOIREE BRAME CMJ DU 21092021	64,8	14/10/2021
JDS	INSERTION JDS 2021 FETE DU MIEL	451,2	14/10/2021
JDS	INSERTION JDS 2021 BOURSE BD	451,2	14/10/2021
FRAISPERTUIS CI	VACANCES ETE 2021 SORTIE FRAISPERTUIS	690	14/10/2021
SICA 68	INTERVENANTS BUBBLE FOOT VACANCES ETE 2021	500	14/10/2021
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP SERVICE FINANCES ET ARTHUSS	650,02	14/10/2021
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	128,7	14/10/2021
RISO FRANC	MAINTENANC ECOPIEUR RISO DU 10/10/21 AU 31/12/21	25,46	14/10/2021
ORONA EST ASCEN	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF	299,04	14/10/2021
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE GRILLO	830,47	14/10/2021
CONCEPT LIGHT	INTERVENTION SUR SITE POUR DEPANNAGE DE LA SALLE DU CONSEIL	216	14/10/2021
SAGELEC	INTERVENTION SUR SANITAIRES SALLE DU CONSEIL	427,14	14/10/2021
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 1509 AU 14122021	292,86	14/10/2021
FIDUCIAL BUREAU	STOCK MAIRIE	416,59	14/10/2021
MANUTAN	LOT DE COUSSIN ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	150	14/10/2021
RUC COLMAR	MANUELS SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	96,8	14/10/2021
RUC COLMAR	MANUELS SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	22,4	14/10/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	385,86	14/10/2021
VET PRO	VETEMENT DE TRAVAIL ATELIER	808,56	14/10/2021
MICHEL FRE	LEVIER DE SERRAGE POUR ESPACES VERTS	147,24	14/10/2021
SIGNATURE	FOURNITURE DE POCHOIR LETTRES	749,4	14/10/2021
HAAG SAS	FOURNITURES PIECES DETACHEES POUR EPAREUSE	974,93	14/10/2021
EGLINSDOER	RACCORD INOX ESPACES VERTS	13,5	14/10/2021
FOUSSIER	CYLINDRE 30 30 B 3 CLES ATELIER	253,66	14/10/2021
FOUSSIER	AGRAFE MARTEAU AGRAFEUR 10 MM DECOR DE NOEL	16,91	14/10/2021
FOUSSIER	VERROU CITY 25 STOCK	34,49	14/10/2021
FOUSSIER	PORTE ROULEAU PRH80 ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	295,68	14/10/2021
FOUSSIER	ROULETTE MANU STAND D80 FIXE ETC	56,98	14/10/2021
FOUSSIER	GACHE BUTEE AIRE DE JEUX LA FORGE	20,74	14/10/2021
FOUSSIER	PLATEAU PONCAGE D150MM MOU FASTIX	54,8	14/10/2021
FOUSSIER	AGRAFEUSE SFW05AT SENCO MAIRIE	131,81	14/10/2021
FOUSSIER	LUBRIFIANT SERRURE TECHPRO 10 ML ATELIER	10,69	14/10/2021
FOUSSIER	VIS RELIURE RECOUPE 30 A65MM CHROME DIVERS BATIMENTS	33,35	14/10/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOUSSIER	TROUSSE MULTISECURE TECHPRO DIVERS VEHICULE	62,16	14/10/2021
FOUSSIER	POIGNEE INOX TUBULAIRE ETC DIVERS BATIMENTS	68,77	14/10/2021
ADELYA	KIT MANCHON ATELIERS	14,76	14/10/2021
GEDIMAT	FOURNIUTRES TENAILLE RUBAN ET CIMENT ECOLE	111,1	14/10/2021
GEDIMAT	FOURNITURES FERIA BOARD MAISON APP	144,6	14/10/2021
GEDIMAT	FOURNIUTRES BETON POUR VOIRIE	299,26	14/10/2021
GEDIMAT	FOURNITURES BOULONS 6 PANS POUR DIVERS BATIMENTS	10,54	14/10/2021
SANISITT	COUDE PVC POUR DESABLEUR KRAEMER	39,05	14/10/2021
SANISITT	CARTOUCHES POUR CHALUMEAU ETC POUR ECOLE PRIMAIRE LOG	184,43	14/10/2021
SANISITT	JEUX D AGRAFFES CHROMEES POUR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	34,98	14/10/2021
SANISITT	BEC COL ET MANCHON ET FLEXIBLE ETC POUR DIVERS BATIMENTS	486,22	14/10/2021
GK PROFESSIONAL	CARTOUCHES EXERCICES FORMATION PIE	477,04	14/10/2021
SIGMA KALO	FOURNITURE MAILLE CLASSIQUE POUR 9 RUE HERZOG	102	14/10/2021
SIGMA KALO	PEINTURE DECORS DE NOEL	196,92	14/10/2021
SIGMA KALO	PEINTURE DECORS DE NOEL	27,96	14/10/2021
SIGMA KALO	PEINTURE DECORS DE NOEL	225,5	14/10/2021
EGLINSDOER	REPLACEMENT D'UNE POMPE FONTAINE PLACE DE GAULLE	773,41	14/10/2021
CHAMPION	ABATTANT WC ARTHUSS ET LAMPE TORCHE ECOLE PRIMAIRE LOG	84,77	14/10/2021
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES PILES ELECTRONIQUES ATELIERS	9,88	14/10/2021
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES BOITIER DERIVATION ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	173,95	14/10/2021
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES PRMOAIC INTER POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	128,9	14/10/2021
ELECTIS BURKLE	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	25,88	14/10/2021
ELECTIS BURKLE	MULTIPRISE	25,02	14/10/2021
BERNER	FOURNITURES DIVERSES BLOC DE PONCAGE ETC POUR ATELIERS	795,37	14/10/2021
BERNER	FOURNITURES EASYCLASS ATELIERS	76,34	14/10/2021
BERNER	FOURNITURES EASYCLASS ATELIERS	13,25	14/10/2021
BERNER	FOURNITURES EASYCLASS ATELIERS	25,92	14/10/2021
BERNER	FOURNITURES CUTTER ALU	15,71	14/10/2021
BUREAU VALLEE	CLAVIER FILAIRE ET SUPPORT ORDINATEUR	40,89	07/10/2021
CRUPI Architect	CONCOURS MAITRISE D OEUVRE CREATION ACCUEIL PERISCOLAIRE	18000	07/10/2021
FLORENTZ	BUFFET FROID 15082021 CMJ	238	07/10/2021
FREPPPEL EDAC	GAZETT INFO N 13 SEPTEMBRE 2021	913,55	07/10/2021
FREPPPEL EDAC	AFFICHES BOURSE BD	132	07/10/2021
FREPPPEL EDAC	AFFICHES HAPPY MIEL	132	07/10/2021
ATELIER QUILLET	RENOVATION REGISTRE DECES 1946 A 1950	264,96	07/10/2021
WINTZEDIS	REASSORT MALLE PPMS ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	15,03	07/10/2021
WINTZEDIS	REAPPROVISIONNEMENT VALISE PPMS ECOLE MATERNELLE WINTZ	127,93	07/10/2021
WINTZEDIS	CONCERT BARZINGAULT CATERING	27,47	07/10/2021
DEUX F REMORQ	FOURNITURES D'UNE REMOQUE	1840	29/09/2021
TP SERVICE	NACELLE NEW ESK 22 2 10 HQ JIB	91800	29/09/2021
REGIE MUNI	REFECTION ENSEMBLE ILOT ROUTE DE COLMAR	9633,6	29/09/2021
REGIE MUNI	POSE ET DEPOSE MAT EP ROUTE DE COLMAR ET RUE OTTO DIX	1871,96	29/09/2021
ROSE ET FILS	RENOVATION SANITAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	28750,01	29/09/2021
TP SERVICE	REPARATION REMPLACEMENT DE L'ANCIENNE POMPE INOX	1474,8	29/09/2021
TP SERVICE	REPARATION REMPLACEMENT PNEUS - TRACTEUR JOHN DEERE	1641,6	29/09/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
TP SERVICE	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE	1072,98	29/09/2021
ALSACE MIC	SMART LICENCE SITE LOGICIEL SMART LEARNING SUITE	239,4	29/09/2021
JECKERT B	2 KOUGELHOPFS SUCRES JOURNEE TRAVAIL PARC LA FORGE	25,6	29/09/2021
CROCKY	RUBANS ET BALLONS POUR OCTOBRE ROSE	78,98	29/09/2021
MILEX INFO	REINSTALLATION PACK OFFICE TABLETTE	144	29/09/2021
EQUIP BAR	REVISION PIANO A GAZ SALLE LAURENTIA	180	29/09/2021
TP SERVICE	REPARATION DU MAT D'ARROSAGE SUR VEHICULE LINDERCV-672-VK	281,88	29/09/2021
TP SERVICE	REPARATION DU MAT D'ARROSAGE SUR VEHICULE LINDERCV-672-VK	621,2	29/09/2021
TP SERVICE	REPARATION DEBOUSAILLEUSE ESPACES VERTS	125,46	29/09/2021
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	198,06	29/09/2021
LRT LES RECYCLE	DEBLAIS TERREAUX	26,88	29/09/2021
EVE RISQUE	VERIFICATION TRIENNALE SYSTEME DE SECOURS INCENDIE SSI ALARME	420	29/09/2021
FRUH XAVIER SA	REMPLACEMENT CHAUDIERE GAZ ARTHUSS	741,64	29/09/2021
RUC COLMAR	LIVRES ET MANUELS ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	79,44	29/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	138,64	29/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	172,48	29/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	101,6	29/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	232,03	29/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	76,66	29/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	868,46	29/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	314,08	29/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	163,59	29/09/2021
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS VERT EN VRAC	215,66	29/09/2021
LEITZ SARL	LAME DE SCIE A RUBAN	19,4	29/09/2021
RESEAU COCCI	POUBELLE A PEDALE ETC	159,06	29/09/2021
MISTRAL-01	ECRAN LED 24 POUR VIDEOPROTECTION POLICE MUNICIPALE	214,8	29/09/2021
MILEX INFO	PAVE NUMERIQUE POUR TABLETTE	52,54	29/09/2021
ESPACE PRO TECH	LAMPES FRONTALES CMJ	850	29/09/2021
ELECTIS BURKLE	MULTIPRISE	5	29/09/2021
BERNER	FOURNITURES EXPRESSDRILL POUR DIVERS BATIMENTS	34,02	29/09/2021
BERNER	FOURNITURES EASYCLASS POUR MENUISERIE	30,91	29/09/2021
BERNER	FOURNITURES EASYCLAS POUR MENUISERIE	30,91	29/09/2021
BERNER	FOURNITURES EASYCLAS POUR MENUISERIE	25,34	29/09/2021
ALSACE CAR	FOURNITURES MIRAGE MASHUP POUR ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	63,83	29/09/2021
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN POUR ATELIERS ET DIVERS BATIMENTS	743,23	29/09/2021
PHARMACIE	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ECOLE MATERNELLE DE LOGELBACH	121,07	29/09/2021
TRAFFIX MUSIC	CONCERT DU 8 SEPTEMBRE 2021 LANCEMENT DE SAISON	105,5	29/09/2021
Les Hopla Guys	DEFRAIEMENT DU 8 SEPTEMBRE 2021 LANCEMENT DE SAISON	100	29/09/2021
L'ETOILE BLEUE	DEFRAIEMENT DU 8 SEPTEMBRE 2021 LANCEMENT DE SAISON	100	29/09/2021
ALSACE MIC	3 PCS DELL VOSTRO 5502 ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	3939,6	22/09/2021
ALSACE MIC	4 PCS HP PROBOOK BUSINESS SERIE 4 ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	5176,8	22/09/2021
FRUH XAVIER SA	MISE EN PLACE DESEMBOUEUR SALLE ARTHUSS WINTZ	7030,36	22/09/2021
ALSACOLOR	REFECTION DE PEINTURE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	9786	22/09/2021
ALSACOLOR	REFECTOIRE DE FAUX PLAFOND ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	13566	22/09/2021
VILLE COLMAR RE	REPAS POUR LANCEMENT DE LA SAISON ARTHUSS	276	22/09/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
JECKERT B	VIENNOISERIE REUNION GENDARMERIE	8,4	22/09/2021
JECKERT B	VIENNOISERIE JURY DE CONCOURS	12	22/09/2021
GESCIME	PRESTATION CARTOGRAPHIQUE POUR SERVICE ETAT CIVIL	579,6	22/09/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS EXT ANTI SPAM AOUT 2021	289,2	22/09/2021
BEST OF SANTE	MAINTENANCE ANNUELLE 3 DEFIBRILLATEURS	384	22/09/2021
ESPACE PRO TECH	GILETS FLUO "ORGANISATION" POUR DIVERSES MANIFESTATIONS	475	22/09/2021
RUC COLMAR	LIVRES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	140,84	22/09/2021
RUC COLMAR	LIVRES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	143,96	22/09/2021
LIRE DEMAIN	ALBUMS ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	435,14	22/09/2021
FIESINGER ET FI	CARTOUCHES	48,5	22/09/2021
EQUIP PRO	BARQUETTES CHARCUTIERES ETC REPAS CONSEIL MUNICIPAL JEUNES	29,44	22/09/2021
WINTZEDIS	SACOCHES POUR ORDINATEUR PORTABLE SERVICE ELECTRICITE	43,85	22/09/2021
WINTZEDIS	CABLE HDMI POUR REGIE ARTHUSS	13,35	22/09/2021
SKS CARRELAGE	POSE CARRELAGE DANS LES SANITAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	20533,2	20/09/2021
ORANGE	ACQUISITION SWITCH POE POUR TELEPHONIE MAIRIE DE WINTZENHEIM	2401	16/09/2021
SORTONS DU BOIS	SQUARE HERZOG MOE T2 SORTONS DU BOIS	5280	16/09/2021
HUG METALLERIE	LOT 02 SERRURERIE SQUARE HERZOG PARTIE 2	889,89	16/09/2021
HUG METALLERIE	LOT 02 SERRURERIE SQUARE HERZOG PARTIE 2	16836,72	16/09/2021
CPL	CHALETS PLIABLES	31365,6	16/09/2021
TP SERVICE	REPARATION DACIA SANDERO DJ-719-XK	1220,16	16/09/2021
CARRIERES	FOURNITURES ET LIVRAISON DE CONCASSE GRANIT ETC VOIRIE	1091,32	16/09/2021
BOULANGERIE	BRETZEL ET BANETTE 250 GRAMMES OUVERTURE CHALET ADEIF	29,6	16/09/2021
FREPPPEL EDAC	EAA FLYERS VACANCES DE LA TOUSSAINT	180	16/09/2021
JDS - JOURNAL D	CAMPAGNE DE COMMUNICATION JDS SAISON CULTURELLE	902,4	16/09/2021
MISTRAL-01	CONFIGURATION DE LA NOUVELLE IMPRIMANTE SUR 3 POSTE	120	16/09/2021
EVE RISQUE	VERIFICATION PERIODIQUE ARTHUSS ET VERIFICATION LA PASSERELLE	812,4	16/09/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS EXT ANTI SPAM JUIN 2021	148,8	16/09/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETX MAIRIE MAI 2021	285,6	16/09/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS EXT JUILLET 2021	285,6	16/09/2021
EVE RISQUE	VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SALLE LAURENTIA	351,6	16/09/2021
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS	368,35	16/09/2021
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE	172,08	16/09/2021
IMS SERVICES	MAINTENANCE RADAR LUMINEUX	564	16/09/2021
TP SERVICE	REPARATION RENAULT MASTER NACELLE CB-718-HT	343,01	16/09/2021
COLMARIENN	REPARATION OUVRAGE DE PROTECTION INCENDIE RUE DES CHAMPS	367,8	16/09/2021
SIGNATURE	FOURREAUX DIAMETRE 60 VOIRIE	264	16/09/2021
COLMARIENN	NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	136,5	16/09/2021
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,52	16/09/2021
HORMALYS	GANTS ROSTAING ET SECATEUR ESPACES VERTS	100,99	16/09/2021
FRANS BONH	ARROSEUR 1 2 ESPACES VERTS	61,73	16/09/2021
MICHEL ETS	AUTOCUT 46 2 ETC ESPACES VERTS	300,36	16/09/2021
HORMALYS	SECATEUR ESPACES VERTS	48,83	16/09/2021
HORMALYS	RUBAN SIGNAL ROUGE ESPACES VERTS	3,31	16/09/2021
HORMALYS	SECATEUR ERGO ESPACES VERTS	63,95	16/09/2021
EGLINDOER	JOINT CAOUTCHOUC ESPACES VERTS	6,6	16/09/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOUSSIER	FOURNITURES DIVERSES POUR CMJ	547,86	16/09/2021
FOUSSIER	FOURNITURES DIVERSES CMJ	34,46	16/09/2021
FOUSSIER	FOURNITURES DIVERSES POUR CMJ	215,3	16/09/2021
ZOLPAN	PEINTURE POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM ET CHALET EDEIF	244,8	16/09/2021
SIGMA KALO	FOURNITURES PEINTURE SOYDOR POUR 9 RUE HERZOG	77,15	16/09/2021
SIGMA KALO	FOURNITURES DIVERSES POUR JOURNEE CITOYENNE	830,34	16/09/2021
WINTZEDIS	1 CAFETIERE SENSEO ET 1 BOUILLARD ATSEM WINTZENHEIM	77,89	16/09/2021
STIHLE SAV	JOINT COUVERCLE BRULEUR 9 RUE HERZOG	28,18	16/09/2021
BERNER	FOURNITURES CLES CHEVILLES ETC POUR ATELIERS	789,1	16/09/2021
OUEST VEND	BALAI RIVE POUR VOIRIE	184,42	16/09/2021
ADELYA	TUBE ALU TELESCOPIQUE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	87,82	16/09/2021
RESEAU COCCI	MASQUE CHIRURGICAL UU ENFANT TYPE II	51,22	16/09/2021
WINTZEDIS	CATERING POUR LANCEMENT DE SAISON ARTHUSS	33,02	16/09/2021
2M FERMETURES	FOURNITURE D UNE PORTE ALUMINIUM CRECHE POM DE REINETTE	4645,94	09/09/2021
APAVE	MISSION COORDINATION TRAVAUX COUVERTURE EGLISE ST LAURENT	222,91	09/09/2021
APAVE	COORDINATION SPS POUR TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES RUES	362,88	09/09/2021
TOUT 1 PROGRAM	PROGRAMMATION PRESBYTERE EN SERVICE PERISCOLAIRE	3947,52	09/09/2021
HUG METALLERIE	PORTILLON ECOLE PRIMAIRE DE LOGELBACH ACCES COUR	1782	09/09/2021
UGAP	TABLE MANOP SAM ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	129,54	09/09/2021
CINE 68	SEANCE CINEMA EN PLEIN-AIR DU FILM REBELLES LE 06/08/2021	1624,75	09/09/2021
THERMI-D	ETUDE DE FISCALITE TECHNIQUE - CHAUDIERES	9348	09/09/2021
STIHLE SAV	CONTRAT DE MAINTENANCE POMPE A CHALEUR POLE SPORTIF	1452	09/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	1001,06	09/09/2021
HIRTZ	GAZOLE NON ROUTIER	1816	09/09/2021
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA JUILLET 2021	264	09/09/2021
CASA GINA	PLATEAUX EN CAS 12 BENEVOLES CMJ POUR PROJECTION CINEMA	150	09/09/2021
BOULANGERIE	BANETTE KOUGELHOPFS ET BRETZELS POUR CHALET ADEIF	74,88	09/09/2021
JECKERT B	KOUGELHOPFS ET BRETZELS POUR VIN HONNEUR PARVIS EGLISE LOG	192,39	09/09/2021
BON COIN	REPAS POUR LES 2 PROJECTIONNISTES DU 06/08/21	71,1	09/09/2021
WINTZEDIS	ARRANGEMENT FLORAL MARIAGE	70	09/09/2021
ROSETTE FL	DIVERS ARRANGEMENTS ET BONS ACHATS MAISONS FLEURIES	346	09/09/2021
DISTEL	REPARATION PATEFORME - ATELIERS MUNICIPAUX	86,4	09/09/2021
TP SERVICE	ENTRETIEN VEHICULE ISUZU 7872YQ68	778,54	09/09/2021
TP SERVICE	ENTRETIEN VEHICULE PIAGGIO TIPPER 853ZV68	718,92	09/09/2021
CHEMINETTE	TRAVAUX DE RAMONAGE DU 31082021 SALLE LAURENTIA	58,4	09/09/2021
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD-222-FR SEPTEMBRE 2021	71,48	09/09/2021
BNP PARIBAS	LOCATION EZGED DU 24092021 AU 23122021	630,72	09/09/2021
RUC COLMAR	ALBUMS ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	216,87	09/09/2021
LIRE DEMAIN	LIVRE ALBUMS ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	658,83	09/09/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	112,95	09/09/2021
GISSINGER	FOURNITURES DE PLANTES QUERCUS PETRAEA	286	09/09/2021
TP SERVICE	GRILLAGE AVERTISSEUR VERT ESPACES VERTS	123,36	09/09/2021
CENTR ALSACE	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS EN VRAC ESPACES VERTS	246,96	09/09/2021
SIGNATURE	DIVERS FOURNITURES VOIRIE	234,12	09/09/2021
EGLINSDOER	CLE TRICOISE ACIER EPOXY ETC ESPACES VERTS	33,64	09/09/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
EGLINSDOER	PVC CRISTAL ET SPIRE PVC BLANC ETC ESPACES VERTS	24,29	09/09/2021
ARMBRUSTER	LIENS PIQUETS FILET ETC POUR ESPACES VERTS	431,42	09/09/2021
CHAMPION	FOURNITURES CHAINE PIQUET ALLUME GAZ CHAUSSURES DE SECURITE	486,43	09/09/2021
FOUSSIER	FOURNITURES LUBRIFIANT SILICONE POUR ARTHUSS	18,46	09/09/2021
FOUSSIER	FOURNITURES CORPS BOULON ATELIERS	37,73	09/09/2021
FOUSSIER	FOURNITURES CORNIERE POUR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	15,3	09/09/2021
FOUSSIER	FOURNITURES CHEVILLE SPIT ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	31,06	09/09/2021
FOUSSIER	FOURNITURE MASTIC ATELIERS	37,3	09/09/2021
FOUSSIER	FOURNITURE SET POIGNEE CUVETTE ECOLE MATERNELLE WINTZ	20,39	09/09/2021
FRANCE SCELLES	POCHETTES DE SECURITES POUR BILLETS ET MONNAIE	116,34	09/09/2021
ALSACE BATTERIE	BATTERIE YUASA 12V ARTHUSS	306,72	09/09/2021
TP SERVICE	ELINGUE RONDE ET GOUPILLE CLIPS	37,86	09/09/2021
TP SERVICE	HOUSSE DE SIEGE VEHICULE RENAULT MASTER	164,58	09/09/2021
TP SERVICE	SOCLE METAL ATELIERS	5,41	09/09/2021
GEDIMAT	WEBERBASE 280 25 KG ETC ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	71,33	09/09/2021
GEDIMAT	PROFILE ANGLE PERFOREE ETC ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	28,03	09/09/2021
GEDIMAT	RAILAPPARENT INOX 2M ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	233,74	09/09/2021
SANISITT	CHAUFFE EAU ET RACCORD ETC POUR ECOLE PRIMAIRE DE WINTZ	423,2	09/09/2021
SANISITT	TETE DE ROBINET MANCHONS ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	58,21	09/09/2021
BATIBOIS	PATTEX SPECIALE HTE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	60,9	09/09/2021
SIGMA KALO	COLLE MANCHONS CUTTER POUR 09 RUE HERZOG	118,57	09/09/2021
SIGNATURE	DIVERSES FOURNITURES VOIRIE	417,26	09/09/2021
EGLINSDOER	RACCORD GEKA + JOINT ETC ATELIERS	29,04	09/09/2021
BODET	RESSORT POUR EGLISE ST LAURENT	4,92	09/09/2021
BERNER	RUBAN DE MASQUAGE PEINTURE ROUTIERE	553,57	09/09/2021
ALSACE CAR	FOURNITURE PCI SILCOFUG ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	12,48	09/09/2021
ADELYA	GEL HYDROALCOOLIQUE DIVERSES ECOLES	143,14	09/09/2021
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERSES ECOLES	137,75	09/09/2021
ADELYA	DESINFECTANT NOCOLYSE POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	804	09/09/2021
TP SERVICE	HUILE RUBIA WORKS	28,68	09/09/2021
SCHWAB S N	PRODUITS PHARMACEUTIQUES MAIRIE WINTZENHEIM	45,5	09/09/2021
MANUTAN	MOBILIER ESPACE D'ANIMATION ARTHUSS	5183,94	01/09/2021
ESPACE PRO TECH	EQUIPEMENTS RANGERS ET CASQUES ETC POUR POMPIERS	5925	01/09/2021
BATIBOIS	PORTES CABINES VASQUES TABLETTES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZ	8329,74	01/09/2021
UGAP	TABLE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	388,62	01/09/2021
ROYER 68 AUTOCA	SORTIE BUS ETE 2021	2135	01/09/2021
CADEAU PUB ALSA	GOODIES LANCEMENT DE SAISON SACS ET SYLOS ARTHUSS	1160,4	01/09/2021
KUNEGEL	TRANSPORT DU 02072021 ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	373,34	01/09/2021
KUNEGEL	TRANSPORT DU 05072021 ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	283,12	01/09/2021
KUNEGEL LU	TRANSPORT DU 05072021 ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	77,23	01/09/2021
KUNEGEL LU	TRANSPORT DU 05072021 ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	373,34	01/09/2021
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES SUCETTES 9 CAMPAGNES DE 6 AFFICHES	222,67	01/09/2021
GRAF RENE	DEBOUCHAGE EVACUATION EVIER PRESBYTERE LOGELBACH	395,11	01/09/2021
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,52	01/09/2021
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	49,6	01/09/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	45,15	01/09/2021
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	135,23	01/09/2021
RESEAU COCCI	POUBELLE A PEDALE PLASRIQUE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	149,04	01/09/2021
GEDIMAT	VALISE ALU 110 OUTILS M WEIGEL	59,9	01/09/2021
CENTRAKOR	FOURNITURES DE POUBELLES	83,94	01/09/2021
BATIBOIS	FIBRAPLAST MDF ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	17,78	01/09/2021
BATIBOIS	VERNIS INCOLORE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	109,36	01/09/2021
SIGMA KALO	PROGOLDWHITE SPIRIT 1 L ETC ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	130,34	01/09/2021
SIGMA KALO	EPONGE SYNTHETIQUE FORME OS ETC ATELIERS	23,87	01/09/2021
WINTZEDIS	HOUSSE DE PROTECTION POUR TELEPHONE SAMSUNG A40 M WEIGEL	29,58	01/09/2021
ELECTIS BURKLE	BDD 80X80 R BOITE DERIV PICO ARTHUSS	14,86	01/09/2021
ELECTIS BURKLE	PE UNICAP ET ECROU PG 9 POLYAMI ARTHUSS	6,62	01/09/2021
ELECTIS BURKLE	PE POLYIMIDE ETC ARTHUSS	4,24	01/09/2021
ELECTIS BURKLE	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUEECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	593,06	01/09/2021

4. Création des régies comptables : aucune décision

6. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Logelbach :

27 août 2021 :

Renouvellement de la concession Section W – Tombe 43 pour une durée de 15 ans pour un montant de 320€.

17 septembre 2021 :

Renouvellement de la concession section A - Tombe 1 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320 €.

30 septembre 2021 : Renouvellement de la concession Section Y – Tombe 76 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

30 septembre 2021 :

Renouvellement de la concession Section B – Tombe 26 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

18 octobre 2021 :

Renouvellement de la concession Section D – Tombe 15 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

Nouveau cimetière de Logelbach :

30 août 2021 : Achat de la concession Section B – Tombe 28 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

13 septembre 2021 : Renouvellement de la concession Section A – Tombe 36 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

Columbarium de Wintzenheim :

16 août 2021 : Renouvellement Bloc A - Casse 11 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

27 août 2021 : Renouvellement Bloc A - Case 08 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

2 septembre 2021 : Achat Bloc A – Case 28 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

13 septembre 2021 : Renouvellement Jardin du souvenir – Cavurne 07 pour une durée de 30 ans pour un montant de 500€.

16 septembre 2021 : Achat Bloc B – Case 07 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

1^{er} octobre 2021 : Achat Bloc B – Case 04 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

Ancien Cimetière de Wintzenheim :

16 août 2021 :

Renouvellement de la concession Section D – Tombe 26 pour une durée de 15 ans pour un montant de 320€.

26 août 2021 :

Renouvellement de la concession Section B – Tombe 95 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.
30 août 2021 :

Renouvellement de la concession Section C -Tombe 97 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.
31 août 2021 :

Renouvellement de la concession Section E – Tombe 74 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.
31 août 2021 :

Renouvellement de la concession Section G – Tombe 168 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.
2 septembre 2021 :

Renouvellement de la concession Section F – Tombe 49 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€
3 septembre 2021 :

Renouvellement de la concession Section F – Tombe 136 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.
6 septembre 2021 :

Renouvellement de la concession Section G – Tombe 140 pour une durée de 30 ans pour un montant de 800€.
6 septembre 2021 :

Renouvellement de la concession Section D – Tombe 8 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.
10 septembre 2021 :

Renouvellement de la concession Section E – Tombe 135B pour une durée de 30 ans pour un montant de 640€.
21 septembre 2021 :

Renouvellement de la concession Section G – Tombe 73-74 pour une durée de 30 ans pour un montant de 640€.
22 septembre 2021 :

Renouvellement de la concession Section F – Tombe 119 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.
21 octobre 2021 :

Renouvellement de la concession Section G – Tombe 170 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.
24 octobre 2021 :

Renouvellement de la concession Section G – Tombe 31 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

5. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

6. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

7. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :

Cabinet Soler Couteau, frais et honoraires pour le recours en cour d'appel – Contentieux Stanic - 2280€ -
27/10/2021

ADVEN- Honoraires d'assistance juridique dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°6 du
PLU – 2592 € - 27/10/2021

8. **Reprises d'alignement** : aucune décision

9. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.

10. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

11. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

12. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision